

N° 88

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1988

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1989, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 46

**DÉFENSE**

**DÉPENSES ORDINAIRES**

Rapporteur spécial: M. Modeste LEGOUEZ

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, président ; Geoffroy de Montalembert, vice-président d'honneur ; Jean Cluzel, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Joseph Raybaud, vice-présidents ; MM. Emmanuel Hamel, Modeste Legouez, Louis Perrein, Robert Vizet, secrétaires ; M. Maurice Blin, rapporteur général ; MM. René Ballayer, Stéphane Bonduel, Raymond Bourguin, Ernest Cartigny, Roger Chénard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Gérard Delfau, Jacques Delong, Marcel Fortier, André Fosset, Mme Paulette Fost, MM. Jean Francou, Henri Goetschy, Georges Lombard, Paul Lorient, Roland du Luart, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Josy Moinet, René Monory, Lucien Neuwirth, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Mlle Irma Rapuzzi, MM. René Regnault, Henri Torre, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 160 et annexes, 294 (annexe n° 38), 297 (tomes IV à X) et T.A. 24.

Sénat : 87 (1988-1989).

---

Lois de finances. — Défense nationale.

## SOMMAIRE

	Pages
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	5
<b>OBSERVATIONS DU RAPPORTEUR</b> .....	9
<b>OBSERVATIONS DE LA COMMISSION</b> .....	11
<b>INTRODUCTION</b> .....	15
<b>PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉDITS</b> .....	17
<b>CHAPITRE PREMIER : Le titre III et le budget de la Défense</b> .....	19
<b>CHAPITRE II : Les crédits du titre III</b> .....	23
<b>DEUXIÈME PARTIE : LES PERSONNELS</b> .....	29
<b>CHAPITRE PREMIER : Les effectifs militaires et civils</b> .....	31
<b>CHAPITRE II : Les appelés du contingent</b> .....	37
<b>CHAPITRE III : Les personnels militaires d'active</b> .....	49
<b>CHAPITRE IV : Les personnels civils</b> .....	67
<b>CHAPITRE V : Les militaires retraités</b> .....	73
<b>TROISIÈME PARTIE : LES CRÉDITS DE LA VIE COURANTE</b> .....	75
<b>CHAPITRE PREMIER : L'alimentation</b> .....	77
<b>CHAPITRE II : Les dépenses de vie courante</b> .....	79
<b>CHAPITRE III : L'entretien des casernements</b> .....	81
<b>CHAPITRE IV : L'action sociale des armées</b> .....	85

	Pages
QUATRIÈME PARTIE : LES CRÉDITS A CARACTÈRE OPÉRATIONNEL ..	89
CHAPITRE PREMIER : L'entraînement des forces .....	91
CHAPITRE II : L'entretien des matériels .....	95
CHAPITRE III : Les missions exceptionnelles d'intervention .....	97
CHAPITRE IV : Les missions dites de service public .....	99
CHAPITRE V : La protection contre la menace chimique .....	111
CONCLUSION .....	115
DISPOSITIONS SPÉCIALES -- Article 33 -- Mesures nouvelles, dépenses ordinaires.	117
ÉTAT D. — Article 35 .....	118
ANNEXES .....	119
Annexe 1 : Évolution des effectifs militaires .....	120
Annexe 2 : Suppressions d'emplois prévues en 1989 .....	121
Annexe 3 : Effectifs civils .....	122

## AVANT-PROPOS

### PLACE ET ÉVOLUTION DU TITRE III DANS LE BUDGET DE LA DÉFENSE

Le projet de budget de la Défense pour 1989 s'élève à 221,8 milliards de francs, pensions comprises ou 182,4 milliards de francs hors pensions et hors fonds de concours ; ce dernier chiffre sera celui retenu dans la suite du rapport.

Le titre III représente 46,25 % du budget en projet soit 84,36 milliards de francs, en augmentation de 1,11 % sur l'année précédente.

#### Analyse des crédits par nature de dépense

	Budget de 1988	Projet de budget pour 1989	Évolution 1989/1988 (en %)
Rémunérations et charges sociales	57 828,2	59 199,2	+ 2,37
Alimentation .....	2 910,4	2 951,0	+ 1,39
Carburant .....	3 141,7	2 966,0	- 5,59
Entretien programmé des matériels.	5 832,2	5 368,8	- 7,94
Fonctionnement .....	13 716,5	13 875,0	+ 1,15
<b>Total titre III .....</b>	<b>83 429,0</b>	<b>84 360,0</b>	<b>+ 1,11</b>

**Analyse des crédits du Titre III par section**

	1988	1989	Variation en pourcentage
Section commune .....	18 177,5	18 216,2	+ 0,21
Air .....	13 804,4	13 993,3	+ 1,37
Terre .....	24 519,5	25 023,7	+ 2,06
Marine .....	13 239,3	13 016,9	- 1,68
Gendarmerie .....	13 688,3	14 109,9	+ 3,08

A. Comme en 1988 la **part du Titre III (46,25 %)** est inférieure à celle du titre V (53,75 %).

B. Les crédits de rémunérations et de charges sociales augmentent de **2,37 %**.

L'évolution des crédits est due essentiellement :

— *A la déflation des effectifs*

Seront supprimés, au total 8 000 emplois :

- 3 413 emplois de civils,
- 2 183 appelés,
- 2 404 personnels militaires d'active.

— *Au renforcement de l'encadrement de la Gendarmerie par « repyramidage » (50 officiers et 250 sous-officiers).*

— *Aux mesures prises en faveur des personnels, notamment :*

- L'augmentation forfaitaire de l'indemnité pour charges militaires (+ 500 F/an soit au total + 148,5 M.F.).
- La compensation des astreintes des personnels les plus tributaires des contraintes opérationnelles : relèvement du taux de la majoration d'embarquement, de l'indemnité pour services aériens, de l'indemnité de séjour en R.F.A.
- La revalorisation de diverses indemnités servies aux personnels civils.
- L'amélioration de l'encadrement du personnel ouvrier.

**C. Les crédits de carburants s'élèvent à 2.973 MF.**

En diminution de 168 MF, ils tiennent compte de l'évolution prévisible des cours du pétrole et du dollar selon des hypothèses (17,80 \$ le baril, 6,20 F le \$) qui paraissent, actuellement, réalistes.

**D. Les crédits d'alimentation sont accrus de 1,39 %.**

**E. Les crédits consacrés à l'entretien des matériels restent pratiquement stables**

Si l'on tient compte d'un transfert de 500 MF du titre III vers le titre V ainsi que ceux consacrés au **fonctionnement**.

## OBSERVATIONS DU RAPPORTEUR

1° C'est au prix d'une gestion de plus en plus rigoureuse du titre III, qu'une certaine croissance du titre V est assurée.

2° L'évolution du titre III est, toutefois, moins négative que ce qui apparaît d'une simple comparaison du montant des crédits de 1988 et du montant des crédits prévus pour 1989.

En effet :

— des économies (environ 300 MF) sont apportées par la diminution des effectifs ;

— un crédit de 500 MF destiné à l'entretien des matériels dans la Marine, est transféré du titre III au titre V ;

— le « pouvoir d'achat » des crédits de carburants et combustibles se trouve amélioré par l'évolution favorable des prix du pétrole.

3° Diverses mesures apportent des motifs de satisfaction :

— l'amélioration de la condition des militaires ;

— l'effort fait en faveur des appelés ;

— le « repyramidage » dans la Gendarmerie ;

— le maintien de l'activité des forces à son niveau actuel.

4° En revanche, la situation du titre III est préoccupante pour ce qui concerne les crédits d'entretien des matériels dont dépendent, en partie, le bon déroulement de l'instruction et de l'entraînement des forces.

5° Deux constats doivent, enfin, être dressés :

— la diminution du nombre des appelés va à l'encontre d'un retour, pourtant nécessaire, à l'universalité du service militaire ;

— le surcoût des opérations extérieures — 2 milliards de francs, selon une première approximation — qui pèse surtout sur le titre III, doit impérativement être couvert par « un collectif » pour éviter tout report de charges sur le budget 1989.

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION

La commission a procédé à l'examen des crédits du budget de la Défense pour 1989, le 8 novembre 1988, sous la présidence de M. Christian Poncelet.

M. Jean Francou, Rapporteur spécial, a tout d'abord brièvement présenté les chiffres caractéristiques du budget qui, avec 182 360 millions de francs, augmente de 4,64 % (soit + 2,1 % en francs constants), hors pensions.

Cette évolution est inégalement répartie puisque les dépenses en capital (98 000 millions de francs) augmentent de 7,87 %, tandis que les dépenses de fonctionnement (84 360 millions de francs) n'évoluent que de + 1,1 %.

Le Rapporteur spécial a renvoyé à sa note de présentation pour le détail et la répartition des crédits, et a ensuite orienté son propos sur des observations touchant aux problèmes de défense.

Il a procédé en premier lieu à une comparaison internationale de la part des dépenses militaires dans le produit intérieur brut et de la durée du service militaire dans différents pays d'Europe.

Puis il a présenté l'évolution du budget de la Défense dans le temps en observant le décalage croissant entre, d'une part, les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement, au détriment des secondes, et d'autre part, les dépenses prévisionnelles, telles qu'elles résultent des lois de programmation et les dépenses effectuées.

M. Jean Francou, Rapporteur spécial, a présenté quelques observations d'ensemble sur les dépenses de fonctionnement, qui, avec 84,3 milliards de francs, évoluent de + 1,1 %. Il a estimé



qu'il y avait une contradiction entre les recrutements nécessaires pour faire face à des nouveaux services (4<sup>e</sup> S.N.L.E., A.W.A.C.S.) ou résultant d'une politique d'extension du service national, et la compression des crédits des forces.

Ce décalage se manifeste également par les dépenses en capital en raison d'une part, des dérives des coûts (char Leclerc) et de décisions d'acquisition non prévues par la loi de programme (A.W.A.C.S., frégates,...). Cette contradiction se règle par une diminution du nombre des engins et bâtiments commandés.

Il s'est interrogé sur la poursuite de certains programmes, notamment le char Leclerc, compte tenu de l'efficacité des « armes anti-armes » (missiles,...), et sur l'évolution des exportations de matériel militaire, compromise d'une part par les progrès de l'industrie britannique et l'efficacité de leurs agents, d'autre part par une relative inadaptation du Groupement Industriel de l'Armement Terrestre (G.I.A.T.).

M. Robert Vizet a exprimé ses craintes sur la remise en cause du rôle des arsenaux. Il s'est interrogé sur l'effet de dépassement des coûts des matériels sur l'application ultérieure de la loi de programmation, et sur les conséquences des progrès techniques sur la réalité ou l'évaluation des menaces extérieures.

M. Emmanuel Hamel a rappelé que le ministre de la Défense, auditionné par la commission, avait observé qu'il n'y avait pas de réduction de l'effort militaire en Union soviétique. Il a estimé qu'il fallait préparer en conséquence l'opinion à porter l'effort de défense au niveau minimum qu'implique la loi de programmation militaire.

M. Stéphane Bonduel a rappelé les déclarations du Premier ministre sur la nécessité de répartir l'effort d'économies à moyen terme entre plusieurs ministères, afin d'éviter de pénaliser de façon excessive tel ou tel, et estimé que cet engagement s'appliquerait spécialement au budget de la Défense l'année prochaine.

En réponse aux intervenants, M. Jean Francou, Rapporteur spécial, a ensuite indiqué que ses critiques sur le G.I.A.T. ne portaient pas sur la qualité des personnels mais sur le système lui-même, et que, si le nucléaire restait l'axe prioritaire de la défense nationale, les moyens de défense classiques demeuraient indispensables.

Il a estimé que 40 milliards supplémentaires seraient nécessaires pour atteindre le niveau souhaitable correspondant à la loi de programmation et les objectifs fixés par le Président de la République.

Il a enfin donné des indications sur le déséquilibre des forces du Pacte de Varsovie et de l'O.T.A.N., en estimant le nombre de chars à 40-50 000 pour les premières, contre 7 000 pour les secondes.

La commission a décidé de proposer au Sénat **d'adopter les crédits du budget de la Défense** (dépenses en capital), ainsi que **l'article 34 du projet de loi de finances pour 1989**.

La commission a procédé à **l'examen des crédits de la Défense pour 1989** (dépenses ordinaires), le 16 novembre 1989, sous la présidence de **M. Christian Poncelet**.

**M. Modeste Legouez, rapporteur spécial**, a d'abord rappelé l'évolution générale des crédits de la Défense, qui atteignent 182,4 milliards de francs hors pensions, en augmentation de 1,1 % par rapport à l'année précédente. Il a souligné que seule une gestion de plus en plus rigoureuse du titre III autorisait une certaine croissance du titre V.

S'agissant des crédits de fonctionnement, le rapporteur spécial a indiqué que la suppression de 8 000 emplois permettait une économie de 500 millions de francs. Il a déploré, à cet égard, la poursuite de la réduction des effectifs.

**Le rapporteur spécial** a relevé divers motifs de satisfaction : l'amélioration de la condition des militaires ; l'effort fait en faveur des appelés : le « repyramidage » dans la Gendarmerie ; le maintien de l'activité des forces à son niveau actuel.

Il a toutefois estimé que la situation des crédits de fonctionnement était préoccupante pour ce qui concerne les crédits d'entretien des matériels dont dépendent, en partie, le bon déroulement de l'instruction et de l'entraînement des forces.

Concluant, **M. Modeste Legouez, rapporteur spécial**, a souligné que la diminution du nombre des appelés allait à l'encontre d'un retour, pourtant nécessaire, à l'universalité du service militaire.

En outre, il a estimé que le surcoût des opérations extérieures, soit 2 milliards de francs environ, devait être couvert en loi de finances rectificative pour éviter tout report de charges sur le budget 1989.

**M. Jacques Descours Desacres** a souligné la difficulté générale d'effectuer des comparaisons d'une année sur l'autre compte tenu de l'importance des modifications de structure.

La Commission a décidé de proposer au Sénat **d'adopter les crédits du budget de la Défense (titre III dépenses ordinaires)**, ainsi que **l'article 33 du projet de loi de finances pour 1989.**

## INTRODUCTION

MESDAMES, MESSIEURS,

Le présent rapport, qui a pour objet le titre III du projet de budget du ministère de la Défense s'ouvre par une présentation générale des crédits de ce titre.

Il porte ensuite sur l'examen des crédits de personnel, des crédits de la vie courante et des crédits à caractère opérationnel, et exprime les commentaires et les observations que cet examen suscite de la part de votre Rapporteur.

**PREMIÈRE PARTIE**

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE  
DES CRÉDITS DU TITRE III**

## CHAPITRE PREMIER

### LE TITRE III ET LE BUDGET DE LA DÉFENSE

#### 1. MONTANT DU BUDGET DE LA DÉFENSE

*Le budget de la Défense* atteint le chiffre de 221 807 millions de francs, pensions comprises, ou 182 360 millions de francs hors pensions.

Il représente ainsi 15,8 % du budget général et 3,7 % du produit intérieur brut marchand.

#### 2. MONTANT DU TITRE III

Le titre III se monte, dans le projet de budget, à 123 807 millions de francs.

Afin de le rendre comparable aux chiffres correspondants de l'année précédente, des corrections doivent être apportées, comme il est d'usage depuis plusieurs années : il s'agit, en effet, d'exclure les charges de pensions (39 447 millions de francs). Cet aménagement, dont l'usage s'est établi depuis 1977, permet de replacer le budget dans sa structure dite de « programmation ».

Le titre III se trouve ainsi ramené à 84 360 millions de francs.

C'est ce chiffre de 84 360 millions de francs qui sera, dans la suite du présent rapport, utilisé pour procéder aux comparaisons entre le budget pour 1989 (84 360 millions de francs) et le budget pour 1988 (83 429 millions de francs).

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du budget de la Défense et celle de son titre III, de 1984 à 1989, en francs courants et en francs constants.

	Budget de la Défense (francs courants)	Dont Titre III	Budget de la Défense (francs constants)	Dont Titre III
1984	142 100	75 500	142 100	75 500
1985	150 200	78 500	141 444	73 294
1986	158 350	82 670	142 028	74 148
1987	169 200	83 390	146 956	72 427
1988	174 276	83 429	147 742	70 727
1989	182 360	84 360	150 609	69 736

Ce tableau fait ressortir le fléchissement continu du titre III, en volume.

### 3. PART DU TITRE III DANS LE BUDGET DE LA DÉFENSE

Le titre III défini comme il vient d'être indiqué, représente 46,3 % du *budget de la Défense*. Dans le budget pour 1988 il se montait à 47,9 % et marque une décroissance continue en pourcentage (plus de 59 % en 1977).

**Titre III**  
**Titres V et VI dans le budget de la Défense depuis 1977**

(En millions de francs)

	Crédits 1978	Pourcentage du total	Crédits 1979	Pourcentage du total	Crédits 1980	Pourcentage du total	Crédits 1981	Pourcentage du total	Crédits 1982	Pourcentage du total	Crédits 1983	Pourcentage du total
Crédits de paiement												
Titre III (1) .....	39 175	57,90	43 766	56,76	48 759	55,03	56 758,3	54,34	66 663,2	54,17	72 292	54,26
Titres V et VI .....	28 479	42,10	33 344,8	43,24	39 842,8	44,97	47 685	45,66	56 301,85	45,83	60 930	45,74
<b>Total .....</b>	<b>67 654</b>	<b>100</b>	<b>77 110,8</b>	<b>100</b>	<b>88 601,8</b>	<b>100</b>	<b>104 443,3</b>	<b>100</b>	<b>122 965,05</b>	<b>100</b>	<b>133 222</b>	<b>100</b>
	Crédits 1984	Pourcentage du total	Crédits 1985	Pourcentage du total	Crédits 1986	Pourcentage du total	Crédits 1987	Pourcentage du total	Crédits 1988	Pourcentage du total	Crédits 1989	Pourcentage du total
Crédits de paiement												
Titre III (1) .....	75 500	53,13	78 500	52,26	82 670	52,21	83 390	49,3	83 429	47,9	84 360	46,3
Titres V et VI .....	66 600	46,87	71 700	47,74	75 680	47,79	85 810	50,7	90 847	52,1	98 000	53,7
<b>Total .....</b>	<b>142 100</b>	<b>100</b>	<b>150 200</b>	<b>100</b>	<b>158 350</b>	<b>100</b>	<b>169 200</b>	<b>100</b>	<b>174 276</b>	<b>100</b>	<b>182 360</b>	<b>100</b>
(1) Hors pensions et C.N.E.T., mais y compris les crédits d'action sociale jusqu'en 1982.												



## CHAPITRE II

### LES CRÉDITS DU TITRE III

La nomenclature budgétaire a été légèrement modifiée dans le budget pour 1989 par rapport au budget précédent. Cette modification concerne à la fois les dépenses ordinaires (titre III) et les dépenses en capital (titre V).

Pour ce qui a trait aux dépenses du titre III, il convient de noter que l'article 18 du chapitre 53-71 de la section « Marine » (« Fabrications ») reçoit les crédits d'E.P.M. (entretien programmé des matériels) provenant du chapitre 34-44 du titre III de la Marine pour un montant de 500 MF.

#### *Section commune :*

Chapitre 51-90 : Pas de modification au niveau du chapitre, mais création d'un nouvel article : « Direction des centres d'expérimentations nucléaires — Etudes spéciales ».

Article 10 : AP = 1 439,25 MF  
CP = 1 451 MF

Article 20 : AP = 382,75 MF  
CP = 371 MF

Il y avait un seul article au budget 1988.

Chapitre 52-71 : Pas de modification au niveau du chapitre, mais création d'un nouvel article : « Délégation générale pour l'armement — Investissements techniques et industriels ».

Article 21 : AP = 10 MF  
CP = 9 MF

Article 51 : AP = 331 MF  
CP = 142 MF

Il y avait un seul article au budget 1988.

Chapitre 67-10 : L'article 50 créé n'était pas doté en 1988.

Les articles 32 et 33 annulés n'étaient pas dotés en 1988.

Les autres modifications de nomenclature consistent en des changements d'intitulés.

*Section Air :*

Chapitre 51-71 : L'article 50 créé n'était pas doté en 1988.

Chapitre 53-72 : Article 90 : AP = 32 MF  
CP = 6,20 MF

Ces crédits étaient inscrits en 1988 à l'article 21.

Les autres changements de nomenclature concernent uniquement des changements d'intitulés.

*Sections Terre et Gendarmerie :*

Pas de modification de nomenclature dans le projet de budget 1989.

*Section Marine :*

Chapitre 53-71 articles 18 et 57. Ces articles n'étaient pas en 1988.

Les autres modifications de nomenclature ne concernent que les intitulés.

L'article 18 reçoit des crédits d'E.P.M. (entretien programmé des matériels) provenant du chapitre 34-34 du titre III Marine pour un montant de 500 MF, en construction de budget.

Ces remarques faites, la ventilation des crédits par section, puis par nature sera, successivement, examinée.

## 1. — VENTILATION DES CRÉDITS PAR SECTION

Le tableau ci-dessous présente la répartition par section du titre III, ainsi que sa variation par rapport aux mêmes montants du budget pour 1988.

### Ventilation par section

(en millions de francs)

	1988	1989	Variation en pourcentage
Section commune .....	18 177,5	18 216,2	+ 0,21
Air .....	13 804,4	13 993,3	+ 1,37
Terre .....	24 519,5	25 023,7	+ 2,06
Marine .....	13 239,3	13 016,9	- 1,68
Gendarmerie .....	13 688,3	14 109,9	+ 3,08

L'évolution à première vue défavorable des crédits de la section « commune » est due essentiellement à la déflation de personnels civils, celle de la section « Marine » au transfert du titre III au titre V des crédits d'entretien programmé, transfert qui vient d'être mentionné, celle de la section « Air » par le poids des carburants — dont les prix évoluent favorablement — dans le titre III de cette section.

L'analyse par nature permet de mieux cerner l'origine des diverses variations d'une année à l'autre.

## 2. — ANALYSE DES DÉPENSES PAR NATURE

La ventilation des crédits du titre III par nature de dépenses apparaît dans le tableau ci-dessous.

### Analyse des dépenses par nature

(en millions de francs)

	Budget de 1988	Projet de budget pour 1989	Évolution 1989/1988 (en %)
Rémunérations et charges sociales	57 828,2	59 199,2	+ 2,37
Alimentation .....	2 910,4	2 951,0	+ 1,39
Carburant .....	3 141,7	2 966,0	- 5,59
Entretien programmé des matériels.	5 832,2	5 368,8	- 7,94
Fonctionnement .....	13 716,5	13 875,0	+ 1,15
<b>Total Titre III .....</b>	<b>83 429,0</b>	<b>84 360,0</b>	<b>+ 1,11</b>

Les pourcentages d'évolution sont globalement moins élevés que celui de la hausse prévue des prix (2,5 %).

a) Les crédits de rémunérations et de charges sociales augmentent de 2,37 %.

Ces crédits ont été fixés conformément aux directives gouvernementales sur l'évolution des rémunérations.

La variation de ces crédits d'une année à l'autre est due surtout :

— à certaines mesures en faveur du personnel dont les plus significatives ont déjà été mentionnées précédemment ;

— à l'effet des mesures de suppressions d'emplois (8 000 personnes) inscrites dans le budget.

b) **Les crédits d'activités** (carburants et entretien programmé des matériels) sont de — 7,1 %.

Cette stabilité recouvre deux mouvements semblables : une diminution des crédits de carburants (— 5,6 %), une baisse (— 7,9%) des crédits d'entretien programmé des matériels.

Toutefois la diminution nominale des crédits de carburants doit permettre, en fait, compte tenu de l'évolution favorable des tarifs pétroliers, d'atteindre les objectifs d'activités fixés à 100 jours de sortie à la mer, 100 jours de sortie sur le terrain, dont 50 avec matériels organiques et 180 heures de vol par pilote d'avion de combat.

Les évolutions pour 1989 ont été faites sur la base d'un cours du dollar à 6,20 F et d'un prix du baril de pétrole à 17,5 \$. On rappelle que, à l'heure où ce rapport est rédigé, le dollar est à un peu plus de 6 F et le baril de pétrole à environ 13 \$.

En revanche, la diminution des crédits d'entretien programmé des matériels apparaît, quant à elle, préoccupante. Nous reviendrons sur cette situation qui appelle un certain nombre de commentaires (4<sup>e</sup> partie de ce rapport).

c) **Les crédits de vie courante** (alimentation, habillement, moyens d'instruction, frais de déplacement, entretien locatif de l'infrastructure, etc.) augmentent de 1,2 %. Ces crédits sont particulièrement importants pour le « moral » de la troupe et appellent eux aussi des commentaires particuliers (3<sup>e</sup> partie de ce rapport).

## DEUXIÈME PARTIE

# LES PERSONNELS

Près de 75 % des crédits du titre III vont aux dépenses de personnel.

Le département de la Défense emploie, en effet, au total près de 685 000 personnes, militaires et civils.

Ces personnels nombreux, sont très divers, par leurs statuts, leurs qualifications, leurs fonctions, leur répartition géographique ; les problèmes les concernant sont examinés ci-après sous cinq rubriques :

- les effectifs ;
- les appelés ;
- les personnels militaires d'active ;
- les personnels civils ;
- les militaires retraités.

## CHAPITRE PREMIER

### LES EFFECTIFS MILITAIRES ET CIVILS

Une remarque liminaire s'impose : année après année les effectifs du ministère de la Défense diminuent comme l'indique le tableau ci-dessous.

Évolution des effectifs budgétaires du ministère de la Défense

1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
716 500	718 534	718 810	715 676	712 820	709 478	710 953	719 805	721 123	712 656	703 791	699 746	699 460	694 059	685 791

Les économies ainsi réalisées s'élèvent à :

1984 : 352 MF

1985 : 236 MF

1986 : 296 MF

1987 : 420 MF

1988 : 151 MF

1989 : 369 MF

De 1974 à 1988, la Défense a perdu 43 000 personnes (Gendarmerie exclue) rémunérées sur le budget ou sur les comptes de commerce de la Délégation générale pour l'armement.

Certes le ministère de la Défense n'est pas le seul ministère qui a connu et qui connaît des abattements dans ses effectifs.

Mais la continuité et l'ampleur des décroissances d'effectifs est une caractéristique propre à la Défense.

Il convient donc de s'y arrêter.

Pour 1989, la répartition exacte entre militaires et civils et dans chaque catégorie, entre les armées, est indiquée ci-dessous, ainsi que l'incidence financière des diminutions d'effectifs.

## Déflation 1989

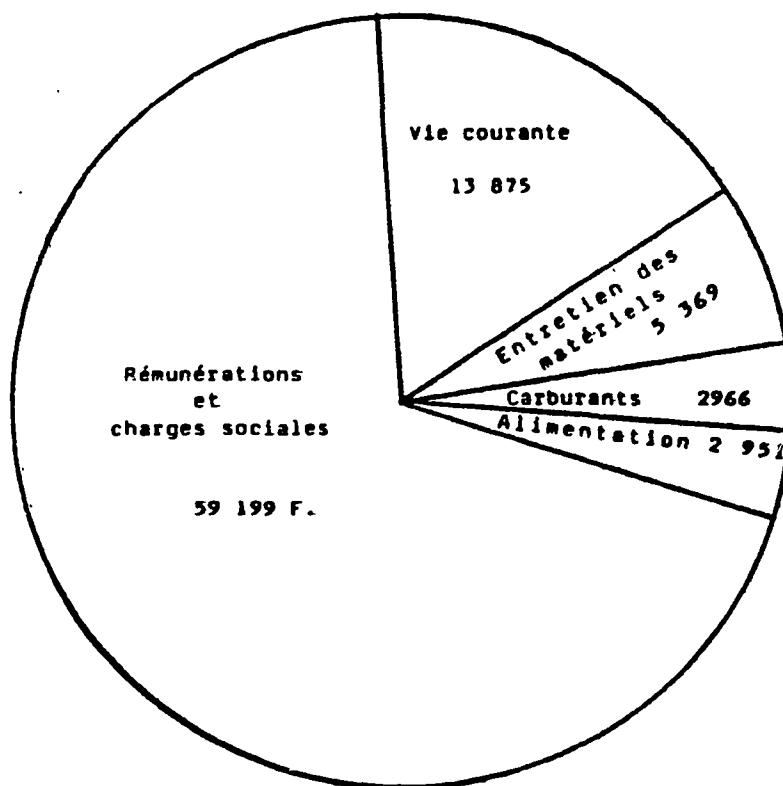
	Air	Terre	Marine	A.C.	P.C.E.	D.G.A.			Essences	Total général
						Zone budgétaire	Zone comptes de commerce	Total D.G.A.		
I. - Militaires d'active .....	292	1 874	233						5	2 404
II. — Contingent .....	215	1 853	115							2 183
<b>Total militaires .....</b>	<b>507</b>	<b>3 727</b>	<b>348</b>						<b>5</b>	<b>4 587</b>
III. — Personnel civil .....				47	1 161	247	1 958 (1)	2 205		3 413
<b>Total général des emplois supprimés .....</b>	<b>507</b>	<b>3 727</b>	<b>348</b>	<b>47</b>	<b>1 161</b>	<b>247</b>	<b>1 958</b>	<b>2 205</b>	<b>5</b>	<b>8 000</b>
<i>Incidence financière (en MF) :</i>										
R.C.S. ....	22,848	169,801	21,541	3,800	93,600	22,500	(90,766)	22,500	0,500	334,590
Alimentation .....	2,863	19,646	0,703	—	—	—	—	—	—	23,212
Fonctionnement .....	3,689	8,153	0,156	—	—	—	—	—	—	11,998
<b>Coût total .....</b>	<b>29,400</b>	<b>197,600 (2)</b>	<b>22,400</b>	<b>3,800</b>	<b>93,600</b>	<b>22,500</b>	<b>(90,766)</b>	<b>22,500</b>	<b>0,500</b>	<b>369,800</b>

(1) Dont 1 300 au titre du dégagement des cadres ouvriers du G.I.A.T.  
(2) L'incidence financière ne tient pas compte du maintien d'un sureffectif de 450 emplois dans l'armée de Terre. (coût 38,6 millions de francs).

Ces mouvements de personnel s'inscrivent dans une volonté délibérée de comprimer les dépenses de fonctionnement en vue de permettre la poursuite de programmes d'équipement coûteux et ce, conformément à l'orientation générale de la loi de programmation.

Si l'on examine les dépenses du titre III, on constate, en effet, que si l'on souhaite conserver — ce qui paraît, en effet, indispensable — le niveau d'entraînement et d'activités des forces, les seules « réserves » permettant de comprimer les dépenses se trouvent dans le secteur du personnel dont les rémunérations absorbent à elles seules, 70,2 % des crédits du titre III.





Cela étant, le choix de la catégorie de personnel à restreindre peut dépendre de divers facteurs, notamment :

— le taux de renouvellement du personnel, plus élevé chez les militaires, ce qui permet une action sur le recrutement plus facile que chez les civils ;

— la politique suivie par les établissements industriels étatiques (arsenaux de la Marine, établissements du G.I.A.T. notamment) ;

— les besoins des forces, en tenant compte de l'entrée en service de nouveaux matériels, des possibilités de restructuration et de l'appel à la conscription.

Si l'on peut noter, que les amputations d'effectifs ne frappent pas seulement les militaires mais sont réparties, en gros, par moitié avec les civils, il convient toutefois de *tenir compte des effets particuliers sur les militaires de toute réduction d'effectifs*, eu égard à leur statut qui les oblige à une disponibilité totale, qu'ils assurent, au demeurant, avec discipline, dévouement et conscience.

Une réduction des effectifs sans diminution des missions et des activités se traduit, en effet, inéluctablement par un accroissement des charges.

Mais au-delà des effets immédiats des mesures de déflation de personnels, il importe de considérer la nécessaire cohérence entre le titre III et le titre V. Il est indispensable, en effet, de disposer des effectifs nécessaires, en qualité mais aussi en quantité, pour servir des équipements et des armements, de plus en plus performants et qui peuvent être utilisés de nuit comme de jour, et pour exploiter les effets de ceux-ci.

En outre, une réduction d'effectifs sans plan d'ensemble de restructuration, ne se traduit que par des économies sur les rémunérations. Sur ce point on peut noter que 150 officiers et sous-officiers d'active, soit l'encadrement d'un régiment, ne représentent en coût de rémunérations (R.C.S.) que 20 millions de francs.

Enfin, le bilan des déflations d'effectifs doit tenir compte du coût des mesures de reclassement, de réinsertion et d'incitation au départ.

## 1. LES EFFECTIFS MILITAIRES

### a) Évolution des effectifs budgétaires

L'annexe n° 1 donne les effectifs militaires rémunérés sur crédits budgétaires et sur comptes de commerce, pour les exercices 1988 à 1989 (effectifs moyens budgétaires).

On constate la disparition de 4 265 postes. Ce chiffre doit être corrigé par quelques créations d'emplois (57). Le solde net se situe à - 4 208 postes.

On donne ci-après l'analyse des principales variations, par section, et en ce qui concerne la section commune, par service.

**Suppressions et créations d'emplois prévues pour 1989  
(mesures nouvelles)**

Chapitre	Libellé	Militaires	
		Supprimés	Créés
31-01	Administration centrale .....		
31-01			
40	Délégation générale pour l'armement :		
	— Crédits budgétaires .....	32	—
	— Comptes de commerce .....	—	—
31-02			
20	Affaires pénales militaires .....	19	—
40	Service de santé .....	87	7
	Service des essences .....	5	—
31-12	Section Air .....	389	—
31-22	Section Forces terrestres .....	1 213	—
31-32	Section Marine .....	294	7
31-42	Section Gendarmerie .....	50	50
	<b>Totaux</b> .....	<b>4 265</b>	<b>57</b>
	Différence par rapport à 1988 .....	— 4 208	
	Rappel des effectifs 1988 .....	557 904	
	<b>Effectifs prévus pour 1989</b> .....	<b>553 696</b>	

La source de création d'effectifs — très modeste au total — vient du repyramidage dans la Gendarmerie effectué à bilan nul et de la réalisation de la tranche 1989 des officiers pilotes dans la Marine.

La différence entre ces suppressions d'effectifs telle qu'elle apparaît dans le budget — 4 208 — et la suppression annoncée — 4 593 — tient à un « sureffectif » autorisé pour 1989.

## 2. LES EFFECTIFS CIVILS

### a) Évolution des effectifs budgétaires

On trouvera dans l'annexe n° 3 l'évolution des effectifs civils par service.

La diminution totale du nombre d'emplois est de 4 060 supportés par le budget ou les comptes de commerce.

Le tableau ci-après donne le détail des mouvements correspondant à ces soldes.

**Suppressions et créations d'emplois prévues pour 1989  
(mesures nouvelles)**

Intitulés	Titulaires		Contractuels		Ouvriers	
	Supprimés	Créés	Supprimés	Créés	Supprimés	Créés
Administration centrale .....	41	1	—	—	62	—
Délégation générale pour l'armement :						
— Crédits budgétaires .....	34	5	—	—	261	—
— Comptes de commerce .....	324	20	—	—	1 858	—
Postes permanents à l'étranger, personnels titulaires et contractuels .....	—	1	1	—	—	—
Direction générale de la sécurité extérieure .....	1	51	12	—	—	—
Personnels civils extérieurs .....	743	76	97	3	785	2
<b>Totaux .....</b>	<b>1 143</b>	<b>154</b>	<b>110</b>	<b>3</b>	<b>2 966</b>	<b>2</b>
Différence par rapport à 1988 .....	— 989		— 107		— 2 964	
Rappel des effectifs 1988 .....	38 314		9 080		88 761	
<b>Effectifs prévus pour 1989 .....</b>	<b>37 325</b>		<b>8 973</b>		<b>85 797</b>	

**b) Effectifs réalisés**

Le tableau ci-dessous donne les effectifs réalisés au 1<sup>er</sup> juillet 1988.

**Situation des effectifs réalisés. Personnels civils  
au 1<sup>er</sup> juillet 1987**

	Titulaires	Contractuels	Total employés	Ouvriers	Total général
Administration centrale .....	2 155	38	2 193	516	2 709
P.C.E. ....	19 878	3 140	23 018	41 108	64 126
D.G.A. ....	12 244	5 358	17 602	45 560	64 162
C.G.A. ....	—	10	10	—	10
Affaires pénales .....	10	—	10	—	10
Santé .....	—	129	129	—	129
D.G.S.E. ....	1 365	454	1 819	—	1 819
P.P.E. ....	9	155	164	—	164
<b>Total général .....</b>	<b>35 661</b>	<b>9 284</b>	<b>44 945</b>	<b>88 184</b>	<b>133 129</b>

## CHAPITRE II

### LES APPELÉS DU CONTINGENT

Le service militaire est l'une des formes du service national que doivent accomplir tous les citoyens français du sexe masculin, les besoins des armées devant, toutefois, être satisfaits en priorité, comme le précise la loi.

Le service national féminin repose sur le volontariat.

En 1987, 2 880 candidates ont fait l'objet d'une sélection et 1 539 ont été retenues. 1 257 jeunes femmes ont été incorporées ; la différence entre les deux derniers chiffres s'explique par des désistements pour raisons familiales ou professionnelles.

#### 1. L'APPEL

##### a) Le recensement

Il est obligatoire pour tous les jeunes Français âgés de 17 ans.

Bien qu'il soit annoncé par voie d'affiches dans les établissements scolaires et les mairies et que diverses actions d'information soient menées par les « médias », un nombre de plus en plus important de jeunes négligent de se faire recenser ; ils sont donc inscrits d'office sur les listes de recensement de leur lieu de naissance.

On constate un **phénomène particulièrement préoccupant** : la croissance continue des inscrits d'office : 15 % pour la classe 1988, plus de 21 % pour la classe 1989 : sur 438 000 recensés, les inscrits d'office sont 93 000.

Dans 29 départements, ce pourcentage dépasse 20 %.

Par région, le pourcentage d'inscrits d'office (classe 1989) s'établit comme suit :

Ile-de-France .....	35,3 %	Bourgogne .....	18,4 %
Provence-Côte d'Azur .....	33 %	Auvergne .....	17,4 %
Corse .....	29 %	Nord .....	16,8 %
Haute-Normandie .....	25,5 %	Picardie .....	15,4 %
Aquitaine .....	24,6 %	Pays-de-Loire .....	14,3 %
Franche-Comté .....	21,4 %	Centre .....	14,3 %
Midi-Pyrénées .....	21 %	Poitou-Charente .....	13,4 %
Rhône-Alpes .....	20,2 %	Alsace .....	11,2 %
Basse-Normandie .....	19,2 %	Bretagne .....	10,8 %
Languedoc .....	18,5 %	Lorraine .....	10 %

Les inscrits d'office sont donc privés de l'information donnée au moment du recensement et ne peuvent prétendre aux reports spéciaux. Inscrits sur les listes de recensement de leur lieu de naissance, ils risquent d'être poursuivis pour insoumission s'ils ne peuvent être joints au moment de leur appel au service actif.

En outre, leur recherche entraîne une charge considérable pour l'Administration et particulièrement pour la Gendarmerie.

Il semble donc indispensable qu'un *effort d'information contribue à la fois au réveil de l'esprit civique et au service de l'intérêt personnel des futurs conscrits.*

Cet effort a été entrepris par la Direction centrale du service national et par le Service d'information et de relations publiques des armées (affiches, dépliants, service minitel). Il convient de souligner le rôle que peuvent jouer les maires et plus particulièrement ceux des communes de plus de 20 000 habitants, celles où les recensés d'office sont les plus nombreux.

#### b) L'universalité du service

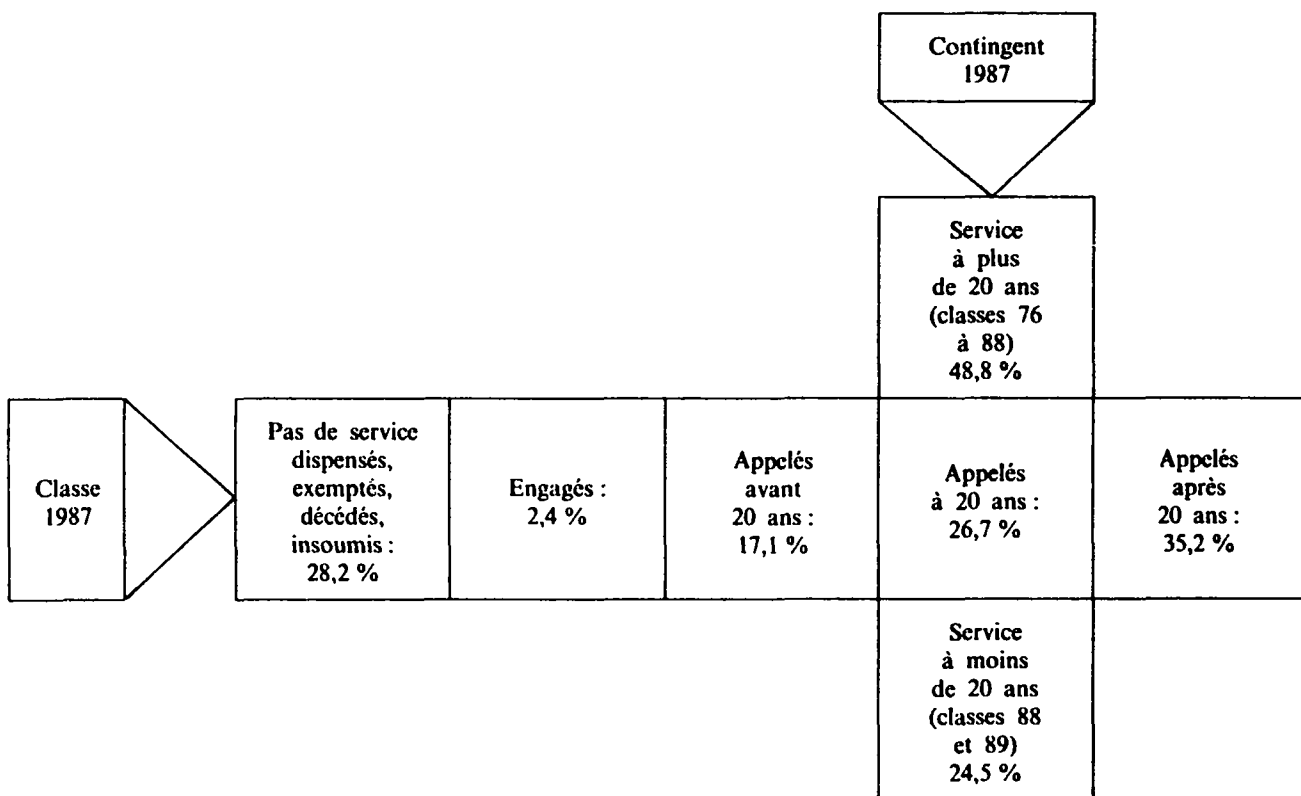
Cette question fait l'objet, chaque année, d'un examen attentif de la part de votre rapporteur. Elle nous paraît, en effet, **fondamentale.**

Cet examen est, notamment, fondé sur le rapprochement des chiffres d'une classe d'âge de ceux des jeunes gens dispensés, exemptés, réformés ou libérés par anticipation au cours d'une année portant le même millésime, que la classe d'âge.

Un tel rapprochement doit être fait sous bénéfice de la remarque liminaire suivante :

Un contingent peut être alimenté par des jeunes gens âgés de 17 (volontaires pour un appel avancé) à vingt-neuf ans, c'est-à-dire appartenant à douze classes d'âge différentes ; c'est également parmi les jeunes gens de ces classes qu'interviennent les réformes ou les libérations anticipées.

Le tableau, ci-dessous, illustre la composition d'une *classe d'âge* et celle d'un *contingent d'incorporation*.



Les trois tableaux suivants donnent l'effectif des classes 87 et 88, celui des contingents 87 et 88 et le nombre des exemptés et dispensés.

Tableau I  
Effectifs des classes

Classes	1986	1987
Estimation de la ressource réelle (1) .....	419 700	413 300
(1) Déduction faite des doubles inscrits étrangers, inscrits à tort, hors d'âge, décédés...		

**Tableau II**  
**Effectifs des jeunes gens incorporés**

	1986	1987
<b>1° Appelés</b>		
Armées (1) .....	240 847	252 161
Gendarmerie .....	7 803	8 698
Coopération .....	3 435	3 673
Aide technique .....	985	931
Objecteurs .....	2 390	2 379
Condamnés (modalités particulières) .....	231	357
<b>Total</b> .....	<b>255 691</b>	<b>268 199</b>
<b>2° Réformes après incorporation</b>		
Armée de terre .....	18 972	19 001
Marine .....	1 882	1 909
Armée de l'air .....	2 769	2 812
Autres .....	746	251
<b>Total</b> .....	<b>24 369</b>	<b>23 973</b>
<b>3° Libérés par anticipation</b>		
Arrêt d'exploitation .....	4 889	5 592
Autres cas sociaux .....		
(1) Y compris les appelés des unités de sécurité civile.		

**Tableau III**  
**Nombre des exemptés et dispensés**

	1985	1986	1987
<b>Exemptés</b>			
Exemptés par les C.L.A. ....	92 012	79 405	91 688
<b>Dispensés</b>			
Pupilles de la Nation, fils ou frère de mort pour la France (art. L. 31) .....	146	132	114
Soutiens de famille (art. L. 32) .....	11 095	10 512	9 987
Chef d'exploitation (art. L. 32-4) .....	3 003	2 740	2 667
Chef d'entreprise (art. L. 32-5) (1) .....	276	303	387
Résidant à l'étranger (art. L. 37) .....	470	629	437
Double nationaux (convention et art. L. 38) .....	5 926	6 821	6 296
Article L. 13 exceptionnelle gravité .....	339	211	193
<b>Total</b> .....	<b>21 255</b>	<b>21 348</b>	<b>20 081</b>
(1) Entré en application à compter de décembre 1983.			



En 1987, la conscription a fourni 268 000 hommes aux armées et à la Gendarmerie (45 % des effectifs militaires = 73 % pour l'armée de Terre, 13,5 % pour l'armée de l'Air, 7 % pour la Marine et 3,3 % pour la Gendarmerie et 9 784 aux différents services civils (coopération, aide technique, police, objection de conscience).

On note :

— que la ressource réelle d'une classe (1987) est de 419 700 jeunes gens (tableau I) et que l'effectif incorporé 1987 est de 268 199 jeunes gens (tableau II) ;

— une tendance à une diminution des dispenses et à une hausse des exemptions (par rapport à l'effectif sélectionné). De 1981 à 1987 le nombre d'exemptés est passé de 68 000 à 91 000.

Pour une classe d'âge, le pourcentage de dispense, d'exemption et de réforme dans les trois premiers mois de service dépasse 30 % depuis 1982.

Année après année nous avons appelé l'attention sur la dégradation de la situation et l'inégalité accrue devant le service.

Avons-nous été entendu ?

Nous l'espérons et nous avons pris bonne note des intentions récemment exprimées par le ministre de la Défense visant à revenir à l'universalité devant le service.

Nous devons toutefois constater que *la nouvelle diminution des effectifs des appelés prévus pour 1989 ne va pas dans le sens souhaité.*

Certes d'autres formes de service peuvent être envisagées — et le sont : service dans la *police* — déjà effectif — ou dans les *sapeurs-pompiers*. Nous les approuvons. On peut également penser à certaines formes de service de défense civile.

Il reste cependant qu'actuellement la police n'accueille que 2 800 appelés — 1 % du contingent environ — (les prévisions pour 1989 portent sur 3 500 jeunes environ) et que l'ouverture du corps des sapeurs-pompiers aux appelés va poser des problèmes d'« intendance ».

Nous sommes, en revanche, *beaucoup plus réservés sur la mise à disposition des associations* ; celles-ci ne nous paraissent pas, en effet, pouvoir offrir les structures convenables à un encadrement satisfaisant et à un exercice du service dans des conditions d'égalité avec les jeunes gens accomplissant leur service militaire.

Il s'agit là d'une *formule qui risque de ressusciter d'autres formes d'inégalité*.

**Objecteurs de conscience : demandes déposées et demandes retenues (1)**

Année	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Demandes déposées	67	59	65	101	151	261	606	789	588	596	770	766	878	1 208	1 208	1 148	1 312	1 147	2 216	2 632	2 603	2 990	2 888
Demandes retenues	28	42	55	64	103	175	486	557	471	458	666	554	807	764	652	729	845	906	1 750	1 969	2 240	2 737	2 645

(1) Le nombre de statuts accordés au cours d'une année ne correspond pas à celui des demandes déposées cette même année eu égard au délai qui sépare la date de dépôt de la demande et la décision définitive.

Le chiffre des demandes retenues est à peu près stable et s'élève à environ 1 % du contingent de l'année.

Il peut être rapproché de celui des objecteurs de conscience en R.F.A. où le service civil « réunit 70 000 jeunes ».

Ce contraste s'explique non seulement du côté français par la bonne image de marque de l'armée, mais aussi, il faut le dire, par le fait, que près d'un tiers des appelés parvient à se faire dispenser, réformer ou exempter, ce qui rend inutile, pour éviter le service militaire, de passer 2 ans dans le service civil.

On peut signaler qu'en Pologne — qui se distingue, sur ce point, des autres pays de l'Est — où toute objection de conscience est bannie — une loi prévoyant un service civil de 3 ans est entrée en vigueur au mois de septembre 1988.

**c) L'adaptation de la ressource aux besoins**

Le léger « vieillissement » depuis 1982 est dû à un faible excédent, depuis 1978, de la ressource annuelle disponible par rapport aux besoins du service national.

Pour l'avenir, les chiffres prévisionnels portés sur les bilans « naissances » de l'I.N.S.E.E. figurent ci-dessous (diminués des étrangers nés en France, affectés d'un « taux de mortalité » I.N.S.E.E.), augmentés des naturalisés et des Français nés à l'étranger (30 000 hommes par classe avec une marge d'erreur de plus ou moins 3 000 hommes, exclusion faite des recensés trop âgés pour effectuer le service national actif) :

Classes d'âge	Volume
1979	429 200
1980	422 100
1981	428 200
1982	418 800
1983	436 900
1984	443 000
1985	437 000
1986	436 000
1987	419 700
1988	413 300
1989	424 700
1990	434 000
1991	444 700
1992	444 600
1993	434 500
1994	405 400
1995	378 700
1996	356 000
1997	369 000

On constate pour les années 1986 à 1988 incluse une diminution de la ressource, puis une légère remontée jusqu'en 1992, année après laquelle la ressource s'amointrira considérablement année après année.

La reprise de déflation en personnel appelés, le service long et le service féminin vont évidemment agir sur les besoins et les ressources.

— La *déflation* a porté en 1986 sur 3 058 postes d'appelés ; elle a été arrêtée en 1987, année pour laquelle 3 058 postes d'appelés ont été créés ; en 1988, 250 postes d'appelés ont été transférés au ministère de l'Intérieur ; pour 1989 la déflation doit porter sur 2 183 postes.

— Le « *service long* » : les effectifs pour 1987 ont été de 24 189 et pour 1988, de l'ordre de 30 113 (prévision).

— Le *service féminin* : plus de 5 000 militaires du rang féminins, dont 1 257 volontaires féminines, servaient dans les armées au 1<sup>er</sup> juin 1988 ; au total, les armées comptent 20 000 femmes militaires.

S'agissant du cas particulier de la Gendarmerie, la ressource des gendarmes auxiliaires dont on pouvait se demander, au départ, si elle serait adaptée aux besoins, a montré, son utilité, bien que le gendarme « appelé » ne puisse remplacer dans tous ses emplois le gendarme d'active.

Enfin, les problèmes que peuvent poser, à terme, les *effets de l'immigration* sur la composition des contingents, ne peuvent être éludés. Ils doivent être étudiés, avec mesure et sérénité, mais sous tous leurs aspects. Ces problèmes sont, bien évidemment, liés aux conditions d'accès à la nationalité française, conditions qui n'ont, malheureusement, pas été revues.

Sur une population d'environ 55 millions d'habitants 10 % — soit 6 millions environ — sont des alloènes.

Il convient de noter que la démographie des populations immigrées est 5 à 6 fois supérieure, en taux de reproduction, à la démographie française.

Toutefois, si l'on considère que les trois sources de nationalité — le sang, le sol et la volonté — peuvent se justifier et s'harmoniser mutuellement si elles restent dans des proportions raisonnables, il n'en reste pas moins que le fait de donner automatiquement à un nombre important d'étrangers la nationalité française, tout en conservant leur nationalité d'origine (la « *binationalité* ») peut être à l'origine de difficultés sérieuses. La plupart des bi-nationaux vivant sur notre territoire — environ 80 % — sont d'origine maghrébine.

A titre indicatif nous reproduisons ci-dessous les chiffres officiels relatifs à l'application de l'accord franco-algérien sur les obligations du service national (à la date du 1<sup>er</sup> avril 1987).

Classe	Nombre de Franco-Algériens (source I.N.S.E.E.)	Demande de service en Algérie (en attente)	Service en Algérie (exécution-dispense-exemption)	Total (option Algérie)	Pourcentage (service en Algérie)	Pourcentage (option Algérie)
1984	11 400	674	847	1 521	7,4	13,3
1985	12 150	1 213	537	1 750	4,4	14,4
1986	12 700	2 206	329	2 535	2,6	20
1987	13 000	3 291	132	3 423	1	26,3

*Il nous paraîtrait normal de considérer que le choix du pays où est effectué le service national vaut choix de la nationalité.*

Le principe affirmé et réaffirmé par la loi et les gouvernants successifs selon lequel la conscription doit demeurer la base du recrutement impose un effort sérieux et d'envergure pour revenir à l'universalité de fait du service.

Si l'on veut rabaisser de 30 % à 20 % — chiffre qui paraît encore élevé, du reste — le pourcentage de jeunes qui échappent au service actif, ce sont chaque année, plus de 25 000 jeunes qu'il faudrait incorporer en plus chaque année.

Or si la diminution budgétaire des postes d'appelés ne va pas dans le sens de la plus grande universalité souhaitée, le service civil sous ses différentes formes pourra-t-il absorber ce complément de recrues ? Il est permis d'en douter.

Le problème est sérieux et appelle des mesures rapides et concrètes d'accueil, de formation et d'emploi de ce « contingent » supplémentaire pour traduire dans les faits les intentions exprimées.

## 2. LA SITUATION DES APPELÉS

Le « prêt » (solde spéciale) est depuis 1987 indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique. Le montant du prêt ne change qu'une fois par an, au 1<sup>er</sup> mars. L'évolution du « prêt » est retracée dans le tableau ci-dessous.

Grades ou assimilés	Taux annuels	
	Taux définis 1-3-1988	Taux prévus au 1-3-1989
Sous-lieutenant .....	17 064	17 388
Aspirant .....	15 984	16 308
Sergent .....	13 320	13 590
Caporal-chef .....	10 656	10 872
Caporal .....	9 324	9 522
Soldat de 1 <sup>re</sup> classe .....	6 660	6 804
Soldat de 2 <sup>e</sup> classe .....	5 328	5 436
Élèves des écoles .....	4 788	4 896

Le « prêt » du soldat de 2<sup>e</sup> classe depuis 1960 a évolué comme suit :

Évolution du montant du prêt du soldat de 2<sup>e</sup> classe depuis 1960

Dates	Solde mensuelle	Solde journalière	Pourcentage d'augmentation	Francs constants 1975
1 <sup>er</sup> janvier 1960 .....	9	0,30		
1 <sup>er</sup> mai 1965 .....	15	0,50	+ 65	
1 <sup>er</sup> juillet 1971 .....	22,50	0,75	+ 50	
1 <sup>er</sup> juillet 1972 .....	42	1,40	+ 85	
1 <sup>er</sup> juillet 1973 .....	52,50	1,75	+ 25	
1 <sup>er</sup> juillet 1974 .....	60	2	+ 15	
1 <sup>er</sup> janvier 1975 .....	75	2,50	+ 25	
1 <sup>er</sup> avril 1975 .....	210	7	+ 180	7,00
1 <sup>er</sup> juillet 1977 .....	240	8	+ 14,25	6,72
1 <sup>er</sup> juin 1978 .....	255	8,50	+ 6,25	6,50
1 <sup>er</sup> juillet 1979 .....	270	9	+ 5,90	6,23
1 <sup>er</sup> juillet 1980 .....	285	9,50	+ 5,55	5,90
1 <sup>er</sup> avril 1981 .....	315	10,50	+ 10,52	5,86
1 <sup>er</sup> janvier 1982 .....	345	11,50	+ 9,52	5,73
1 <sup>er</sup> juillet 1983 .....	375	12,50	+ 8,7	5,69
1 <sup>er</sup> septembre 1984 .....	405	13,50	+ 8	5,74
1 <sup>er</sup> septembre 1985 .....	405	13,50		5,44
1 <sup>er</sup> janvier 1986 .....	435	14,50	+ 7,41	5,63
1 <sup>er</sup> mars 1987 .....	435	14,50		5,63
1 <sup>er</sup> mars 1988 .....	444	14,80	+ 2,07	5,20

A partir de 1987 indexation sur l'indice de rémunération de la fonction publique.

Si le prêt du soldat a été multiplié par 50 depuis 1960, il a cependant régulièrement décliné en francs constants depuis 1975. Il est vrai que les prestations dont bénéficie l'appelé sont nombreuses : logement, habillement, alimentation, entretien courant, soins gratuits, indemnités de service en campagne (I.S.C.), 12 voyages gratuits, aide particulière aux défavorisés, etc...

Il serait ensuite souhaitable que le jeune appelé en soit mieux informé. Pour remédier à l'érosion continue, due à l'irrégularité des « rattrapages » dans leur montant et dans leur périodicité, la revalorisation du prêt s'effectue désormais en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice 100 majoré de la fonction publique : il s'agit donc d'une sorte d'« indexation » ou d'un « rapport constant ».

Le projet de budget pour 1989 prévoit une mesure judicieuse : l'alignement du taux de la prime de service en campagne du personnel appelé sur celui de l'indemnité de service en campagne du personnel engagé pendant la durée légale (44 MF). Une provision de 2,6 MF est également inscrite pour améliorer la couverture sociale des appelés.

L'accent mis dans le budget 1989, comme dans celui de 1988, sur la modernisation des équipements, le maintien du niveau des activités doivent permettre de rendre plus attractifs l'instruction et l'entraînement et de favoriser, partant, les conditions d'exécution du service.

Le temps de service peut également être mis à profit pour améliorer la formation complémentaire des appelés.

Quatre domaines d'action ont été définis par le ministère de la Défense :

- l'instruction civique,
- la lutte contre l'illettrisme,
- la formation professionnelle,
- l'initiation à l'allemand pour les forces servant aux F.F.A..

Nous les approuvons. **L'apprentissage de la langue allemande**, en particulier, répond non seulement au besoin de « valoriser » le service des appelés stationnés Outre-Rhin mais également à celui de rendre à la vie civile et professionnelle des jeunes initiés à la langue de notre principal partenaire économique. Est-il besoin d'ajouter que *les militaires d'active* doivent également mettre à profit leur temps de séjour plus long pour apprendre la langue de notre principal partenaire militaire ? Faut-il croire sur ce point, les propos d'un journaliste selon lesquels la langue commune de la brigade franco-allemande serait l'anglais ?

## CHAPITRE III

### LES PERSONNELS MILITAIRES D'ACTIVE

Seront, tour à tour, examinés :

- le recrutement des personnels militaires d'active et leurs perspectives de carrière,
- leur rémunération,
- leurs conditions de vie.

#### 1. — LE RECRUTEMENT ET LES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

##### a) Le recrutement

##### *Conditions générales*

Après des réductions d'effectifs sensibles dans les grades d'officiers et de sous-officiers de 1984 à 1987, la diminution des effectifs s'est poursuivie mais ralentie depuis 1987 comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Réductions d'effectifs (Effectifs budgétaires)**

	Terre			Marine			Air		
	1987	1988	1989	1987	1988	1989	1987	1988	1989
<i>Officiers</i>									
Colonels .....	1 101	1 080	1 080	293	290	291	379	373	373
Lieutenants-colonels et commandants .....	5 778	5 748	5 715	1 457	1 457	1 461	2 115	2 109	2 108
Capitaines, lieutenants et sous-lieutenants .....	11 710	11 683	11 557	2 717	2 744	2 746	4 566	4 563	4 559
<b>Total</b> .....	<b>18 589</b>	<b>18 511</b>	<b>18 352</b>	<b>4 467</b>	<b>4 491</b>	<b>4 498</b>	<b>7 060</b>	<b>7 045</b>	<b>7 040</b>
<i>Sous-officiers</i>									
Aspirants et élèves des écoles ..	704	704	599	272	273	273	588	588	588
Majors .....	1 817	1 810	1 810	940	937	937	1 322	1 322	1 322
Adjudants-chefs .....	11 775	11 718	11 664	3 655	3 645	3 643	7 574	7 561	7 559
Adjudants .....	13 744	13 689	13 463	5 975	5 955	5 949	8 660	8 646	8 644
Sergents-chefs .....	13 170	13 107	13 037	8 056	8 053	8 051	11 330	11 312	11 245
Sergents .....	18 465	18 397	18 291	10 812	11 305	11 303	12 150	12 138	12 041
<b>Total</b> .....	<b>59 675</b>	<b>59 425</b>	<b>58 864</b>	<b>29 711</b>	<b>30 168</b>	<b>30 156</b>	<b>41 624</b>	<b>41 567</b>	<b>41 399</b>
<b>Total général</b> .....	<b>78 264</b>	<b>77 936</b>	<b>77 216</b>	<b>34 178</b>	<b>34 659</b>	<b>34 654</b>	<b>48 684</b>	<b>48 612</b>	<b>48 439</b>



A l'effet des mesures de déflation s'ajoute celui du ralentissement des départs entraîné par la situation économique et les mesures sur les « cumuls » d'emplois.

Pour 1989, les mesures de réduction d'effectifs touchent d'une part le personnel appelé (- 2 183 postes), d'autre part celui des militaires engagés (- 1 954 emplois).

Pour la Gendarmerie, les effectifs se sont accrus, de 1981 à 1987 de 87 officiers, 1 655 sous-officiers et 4 250 appelés. En 1988, 200 emplois de sous-officiers et 500 d'appelés (gendarmes auxiliaires) ont été créés.

Mais il convient de noter que cet accroissement demeure modeste si on le rapproche de l'augmentation des missions (défense opérationnelle du territoire, développement du réseau autoroutier), de l'acuité des problèmes de sécurité et qu'il ne se traduit, en fait, que par la création de moins de 20 postes d'officiers ou de gendarmes de métier par département, soit moins de un poste par brigade.

Ces recrutements demeurent donc très insuffisants et devraient être considérablement accrus pour permettre à la Gendarmerie de faire face à toutes ses missions.

### *L'amélioration de la formation des cadres et des spécialistes*

#### *Armée de Terre*

La réforme de la formation initiale des officiers a été entreprise dès 1982 pour l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et à partir de 1984 pour les officiers de recrutement semi-direct.

La réforme de l'École militaire interarmes est entrée en application en 1986 :

- la durée de la scolarité portée à deux ans à Coetquidan,
- la réduction des effectifs admis à 200 afin d'améliorer le niveau moyen de recrutement,
- la suppression du peloton préparatoire à l'E.M.I.A.,
- le recrutement par deux concours distincts l'un pour les O.R.S.A., l'autre pour les sous-officiers au niveau du baccalauréat,
- la préparation par correspondance.

Un stage de recyclage (6 à 8 semaines) des officiers de réserve en situation d'activité, au cours de leur premier contrat, a été mis en place en 1988. Ce stage a lieu dans les écoles d'armes.

Un stage en corps de troupe des élèves sous-officiers de l'École nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent est actuellement à l'étude.

Enfin, l'utilisation des techniques modernes d'enseignement se poursuit (audiovisuel, simulation, enseignement assisté par ordinateur) et les installations d'instruction mises à la disposition des écoles, en garnison ou dans les camps sont améliorées.

Le souci d'alléger les « frais généraux » de la Défense dans le domaine de la formation s'est traduit depuis 1987 par :

— la fin des opérations de restructuration des écoles du matériel qui a conduit au transfert de la formation des sous-officiers spécialistes en technique de gestion de l'école de spécialisation du matériel de Châteauroux à l'école supérieure et d'application du matériel de Bourges.

— le regroupement à l'école de spécialisation du matériel de Châteauroux de la formation initiale des militaires du rang servant au sein des formations du matériel stationnées en Allemagne ;

— le regroupement à l'école nationale technique des sous-officiers d'active d'Issoire des sous-officiers formés comme spécialiste électronicien et électromécanicien jusque-là répartis entre cette école et celle de Châteauroux ;

— la recherche d'une harmonisation, pour les dix années à venir, de l'enseignement de l'électronique et de l'informatique dans l'armée de Terre en vue de réduire le nombre de centres de formation tout en permettant des gains en instructeurs et en matériels.

Enfin est actuellement à l'étude la création d'une école interarmées qui assurerait la formation technique des sous-officiers du Service de santé des armées destinés aux corps de troupe.

Le coût et l'imputation budgétaire des mesures en 1988 et en 1989 sont les suivantes.

(en MF)

	1988	1989
<b>Titre III</b>		
Réforme de l'E.M.I.A. durée scolarité portée à deux ans et cours par correspondance.	1,5	1,5
<b>Titre IV</b>		
Informatique - E.A.O. ....	8,4	20
Simulation .....	29,69	116

### *Armée de l'Air*

L'effort porte sur la sélection, la formation et l'entraînement du personnel navigant et non navigant, ainsi que sur l'adaptation des moyens de formation du personnel aux technologies et exigences nouvelles.

Les dépenses entraînées par ces actions ne sont pas individualisées budgétairement.

### *Marine*

Les mesures suivantes visant à améliorer la formation des personnels, ont été prises en 1988 ou sont envisagées en 1989 :

— en vue d'améliorer la formation des officiers de marine issus de l'École militaire de la flotte, à partir de 1988, les candidats admis rallient l'école début mars pour y suivre un cours de mise à niveau d'environ cinq mois. La scolarité à l'E.M.F. et à l'École d'application des officiers de marine (Jeanne d'Arc) est maintenue dans son volume actuel (15 mois). Enfin, les officiers issus de l'E.M.F. suivent un cours par correspondance de six mois avant l'entrée en école de spécialité, suivi d'un stage préalable de deux mois dans ces écoles ;

— pour ce qui concerne le personnel non officier, la spécialité de marin pompier est renforcée (création d'un cours de « certificat de chef de garde » de trois mois à Marseille) et, en novembre 1988, sera ouverte la spécialité d'informaticien d'informatique générale à Rochefort.

Dans le but de réaliser une meilleure gestion des diverses formations, il est décidé de regrouper à l'école des mécaniciens de Saint-Mandrier la formation des spécialistes « énergie-propulsion » (formés sur place) et celle des mécaniciens et électroniciens précédemment instruits au Centre d'instruction naval de Querqueville près de Cherbourg. L'école de Saint-Mandrier dispose de l'espace nécessaire pour accueillir ce nouvel ensemble.

La création, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1988, d'une école d'officiers-marinières, en remplacement de l'actuelle école de maistrance, et l'adaptation du recrutement à la ressource, avec la mise en sommeil des écoles préparatoires, permet de tirer parti de la formation scolaire élevée des engagés. Recrutant parmi les jeunes gens titulaires (ou du niveau) du baccalauréat, cette école formera environ

800 cadres par an. Elle contribuera au maintien de la qualité d'un système de formation modernisé en lui conservant sa cohérence et améliorera sa compétitivité en attirant les jeunes gens de niveau intellectuel élevé dont la Marine a de plus en plus besoin.

Il n'y a pas, globalement, de surcoût prévisible en infrastructure ou en personnel d'encadrement.

### *Gendarmerie*

En 1988, ont été prises deux mesures visant à améliorer et mieux rentabiliser la formation supérieure des officiers :

— préparation du diplôme de qualification militaire de gendarmerie (D.Q.M./G) : les candidats sont désormais soumis à deux contrôles effectués en salle et en temps limité, au lieu des deux travaux à domicile qu'ils devaient antérieurement rédiger. Ces travaux sont précédés d'une préparation reposant sur l'étude d'un mémento élaboré par le commandement des écoles de la Gendarmerie et de réunions organisées par les chefs de corps ;

— limite d'âge minimum pour présenter le concours d'admission au cycle du brevet d'études militaires supérieures de la Gendarmerie (B.E.M.S.G.) : celle-ci a été récemment fixée à 42 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours. Cette mesure permet de rajeunir les candidats et, partant, de mieux rentabiliser les investissements consentis pour leur formation.

Une attention particulière sera portée à la préparation des officiers à leurs fonctions d'administration et de gestion, par le biais de la mise en valeur des branches correspondantes de l'enseignement militaire supérieur (à l'égard des officiers appelés à tenir des postes administratifs importants) et à l'occasion de certains cours et stages (en ce qui concerne les autres officiers).

Pour les sous-officiers le souci d'adapter constamment l'instruction des personnels aux besoins s'est traduit en 1988 par le maintien de deux dispositions déjà prises au cours de l'année 1987 :

— l'allongement de la durée des stages d'enquêteur judiciaire, de police technique et scientifique ainsi qu'un aménagement de leur programme,

— l'augmentation de la durée des sessions de franchissement de grade organisées au profit des gendarmes promus au grade de maréchal des logis-chef.

En outre, la création d'un nouveau programme de formation pour les élèves gendarmes vise à améliorer le niveau de formation des cadres de l'an 2000.

Cet enseignement entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1988 comprend les trois étapes suivantes :

- mise en condition,
- apprentissage,
- ouverture sur le métier.

Au cours de cette dernière étape les élèves gendarmes sont initiés à la subdivision d'arme qu'ils ont choisie.

L'adoption en 1988 de schémas directeurs d'implantation des unités en région parisienne et des écoles en métropole doit entraîner à terme :

- l'amélioration générale des conditions de vie et d'instruction dans les infrastructures concernées,
- le regroupement fonctionnel d'activités opérationnelles et de formation spécialisées.

Il est prévu, d'autre part :

- de mettre en place des matériels audiovisuels destinés à l'information et à la formation des personnels de la Gendarmerie dans les écoles, états-majors et unités opérationnelles jusqu'au niveau escadron et compagnie,
- et de mieux cerner les besoins en formation de la gendarmerie mobile.

## **b) Les perspectives de carrière**

### *Armée de Terre*

#### 1. Officiers

Les mesures de réduction des effectifs se traduisent par une diminution des recrutements semi-directs (sous-officiers ou officiers ou officiers de réserve) ou tardifs (sous-officiers) : en effet, conformément aux directives du ministre, la réduction des effectifs s'effectue surtout par une diminution du recrutement pour éviter de toucher aux perspectives de carrière. On note toutefois une diminution de 33 postes de lieutenants-colonels et de commandants en 1989.

Cette réduction des recrutements entraînera, par le simple jeu des limitations statutaires, une diminution des intégrations d'officiers techniciens, par rapport au volume actuel et du recrutement des O.R.S.A. aux grades de capitaine et de commandant ou dans le corps technique et administratif.

Dans le déroulement des carrières, on peut noter un certain ralentissement aux grades supérieurs.

**Durée dans chaque grade avant d'être promu au grade supérieur dans les armes**

Grades	1981		1987	
	Durée		Durée	
	Minimale	Moyenne	Minimale	Moyenne
Colonel .....	5 ans	6 ans 4 mois	4 ans	6 ans 10 mois
Lieutenant-colonel .....	3 ans	4 ans 11 mois	4 ans	5 ans 8 mois
Commandant .....	4 ans	5 ans	4 ans	5 ans
Capitaine .....	5 ans	7 ans 3 mois	5 ans	7 ans 6 mois
Lieutenant .....	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Sous-lieutenant .....	1 an	1 an	1 an	1 an

**2. Sous-officiers**

On note, pour 1988, une diminution de la durée moyenne dans le grade de sergent, sergent-chef et adjudant.

La quasi-stabilité des effectifs dans les grades terminaux d'adjudant-chef et de major en 1989 ne devrait pas provoquer de ralentissement de l'avancement. Mais le ralentissement des départs avant limite d'âge se répercute sur l'avancement.

	Sergent		Sergent-chef		Adjudant	
	Minimale	Moyenne	Minimale	Moyenne	Minimale	Moyenne
1980	3 ans	Non connue	3 ans	Non connue	4 ans	Non connue
1981	3 ans	5,7	3 ans	5,1	4 ans	6,1
1982	3 ans	6,5	3 ans	6,1	4 ans	7,4
1983	3 ans	6,8	3 ans	6,1	4 ans	7,9
1984	3 ans	6,5	3 ans	6	4 ans	7,4
1985	3 ans	5,1	3 ans	5,5	4 ans	7
1986	3 ans	5,9	3 ans	5,9	4 ans	6
1987	3 ans	6,7	3 ans	6,4	4 ans	6,8
1988	3 ans	6,2	3 ans	5,9	4 ans	6,7

En l'absence de durée minimale dans les grades d'adjudants-chefs et de majors d'une part et de l'existence de nombreuses possibilités d'avancement d'autre part, soit au choix, soit selon les résultats d'un examen (cas des O.A.E.A.-O.A.E.S.) ou d'un concours (majors), une moyenne ne rendrait pas clairement compte ni de ces possibilités ni des durées réellement passées dans ces grades, celles-ci pouvant être très courtes ou inversement très longues.

### *Marine*

#### 1. Officiers

En 1988 et en 1989, les effectifs budgétaires marquent une très légère progression.

#### 2. Officiers-mariniers

Pour 1989, les effectifs diminuent très légèrement. La réduction des effectifs des années antérieures, jointe à la diminution des départs, a provoqué un ralentissement dans l'avancement à tous les grades, les quartiers-mâîtres et maîtres étant les plus touchés.

Les mesures de restructuration à effectifs constants et à bilan financier nul, visent à réduire le ralentissement de l'avancement dans ces deux grades.

En 1988, les durées moyennes dans les grades sont, en général, sensiblement plus élevées qu'en 1980 :

	1980	1988
Premier maître .....	3 ans 8 mois	5 ans
Maître .....	4 ans 9 mois	5 ans 3 mois
Second maître .....	4 ans 9 mois	4 ans 6 mois
Quartier maître 1 <sup>re</sup> classe .....	1 an 10 mois	3 ans 6 mois

*Armée de l'Air*1. Officiers

La déflation a porté pour l'essentiel sur le recrutement des O.R.S.A. et en particulier sur celui des officiers-mécaniciens et des officiers des bases. Les perspectives de promotion des sous-officiers en sont donc affectées.

Le rythme d'avancement des officiers n'a pas été détérioré grâce au recours aux mesures d'incitation au départ.

2. Sous-officiers

Les effectifs des grades terminaux sont maintenus. L'avancement depuis 1980 se trouve ralenti du fait d'une diminution des départs.

Temps de grade moyen

	Adjudant	Sergent-chef	Sergent
1980 .....	6 ans 1 mois	7 ans	6 ans 6 mois
1988 .....	6 ans 10 mois	7 ans 11 mois	7 ans 2 mois

*Gendarmerie*1. Officiers

En 1988, le temps moyen passé dans le grade de capitaine s'est accru d'un an, de 2 ans pour celui de lieutenant-colonel de près de 3 ans pour celui de colonel, par rapport à 1980.

2. Sous-officiers

Par rapport à 1980, la durée moyenne du temps passé dans les grades de major, d'adjudant-chef et de gendarme a diminué. Elle a augmenté pour les grades d'adjudant (+ 7 mois) et de maréchal des logis chefs (+ 7 mois).

Les mesures de « repyramidage » sont donc particulièrement judicieuses et les mesures de reclassement.



### c) Les départs

Chaque année 10 à 15 000 militaires quittent le service, les 2/3 environ étant âgés de moins de 50 ans.

Ces départs qui portent sur une population très diverse, par l'âge, la formation, les grades et les spécialités, se font à un moment où la situation de l'emploi est difficile et cette situation peut perdurer.

Il est toutefois indispensable de maintenir un flux de départs qui permet de disposer d'un encadrement jeune tout en réalisant une certaine diminution des effectifs. Ainsi les limites d'âge sont plus basses, on le sait, pour les militaires que pour les fonctionnaires civils.

Cela pose donc le problème de la « *seconde carrière* » qui n'est donc pas, pour les militaires, un privilège mais *une simple nécessité*.

Des mesures équitables ont été prises pour tenir compte de cette constatation : suppression des mesures restrictives sur les « cumuls », interdiction, dans les conventions collectives, des clauses pouvant empêcher l'embauche de militaires retraités.

La possibilité *d'accéder à certains emplois de la fonction publique* est offerte pratiquement sans interruption depuis 1984. Elle fait l'objet actuellement de la loi n° 70-2 du 2 janvier 1970 applicable initialement jusqu'en 1980 mais :

- prorogée jusqu'en 1985 par la loi n° 75-1000,
- prorogée jusqu'en 1988 et étendue aux majors et adjudants-chefs par la loi n° 85-658,
- prorogée jusqu'en 1998 par la loi n° 87-588 du 30 juillet 1987 article 82.

Certaines facilités ont été offertes pour inciter les cadres à bénéficier d'une *retraite avant la limite d'âge de leur grade*. Elles ont été prévues par la loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975, prorogée jusqu'en 1988 par la loi n° 85-658, puis jusqu'en 1998 par la loi n° 87-588.

Des dispositions permettent en outre à certains militaires de bénéficier d'une période de *disponibilité* ou de *congés spéciaux* :

— la loi n° 75-1000 instituant jusqu'en 1985 un congé spécial.

Le projet de budget 89 prévoit que le « congé spécial » pour les officiers généraux et colonels sera remis en vigueur pour 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989.

La préparation à l'exercice d'un métier civil a donné lieu depuis 1961 à un ensemble de mesures.

Les principales étapes de la mise en place de ce dispositif d'aide à la reconversion sont les suivantes :

— 1961 : création des stages de reconversion pour officiers,

— 1962 : rattachement du bureau de reclassement des militaires de carrière à la Direction du personnel militaire de l'armée de Terre,

— 1972 : création de l'Association pour la reconversion civile des officiers (A.R.C.O.) et d'une commission de reconversion,

— 1976 : création de stages de formation professionnelle pour les sous-officiers,

— 1979 : création d'une structure spécifique à l'armée de Terre (bureau d'aide à la reconversion des militaires de l'armée de Terre — bureaux d'aide à la reconversion divisionnaires),

— 1983 : création de la Mission pour la mobilité professionnelle (Direction de la fonction militaire et des relations sociales),

— 1986 : transformation du bureau d'aide à la reconversion de l'armée de Terre en bureau d'aide à l'insertion professionnelle et à la reconversion de l'armée de Terre.

## 2. — LES RÉMUNÉRATIONS

Les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget de la Défense de 1989 reposent sur une valeur du point d'indice de la fonction publique de 274 en 1989 (en 1988, 269).

Les mesures prévues en 1989 en faveur des militaires d'active sont les suivantes :

**Mesures en faveur des personnels militaires  
retenues au projet de budget 1989**

(en millions de francs)

— Rétablissement du congé spécial .....	20,00
— Revalorisation uniforme de 500 F des taux des charges militaires ...	134,800
— Extension aux militaires chefs de famille à solde spéciale progressive de l'indemnité pour charges militaires .....	13,700
— Indemnité de départ pour les militaires non officiers (provision) .....	10,00
— Indemnités à taux forfaitaires revalorisées périodiquement :	
• Allocation spéciale temporaire des ingénieurs de l'Armement (+ 2,2 %).	0,354
• Prime de développement des ingénieurs de l'Armement (+ 4,2 %).	0,245
• Indemnité de séjour aux F.F.A. (+ 4,2 %) .....	1,806
• Indemnité de service du personnel de la Poste aux armées (+ 4,2 %).	0,035
• Indemnité allouée aux officiers de tir S.S.B.S. (+ 4,2 %) .....	0,009
• Indemnité pour sujétion d'alerte opérationnelle (+ 6 %) .....	0,914
• Indemnité de tropodiffusion (+ 6 %) .....	0,160
• Indemnité d'apontage de nuit (+ 6 %) .....	0,068
• Indemnité de langues étrangères (+ 8,7 %) .....	0,170
• Complément forfaitaire pour patrouille S.N.L.E. (+ 13,5 %) .....	1,732
— Revalorisation de l'indemnité pour services aériens allouée au personnel navigant (modification des indices plafonds) :	
• Officiers: plafond porté de 466 à 485	
• Sous-officiers: plafond porté de 338 à 367 .....	19,181
— Revalorisation de frais de déplacement aux F.F.A. (75 % des taux métropole) .....	9,800
— Relèvement de la majoration d'embarquement (19 à 19,5 %) .....	7,145
— Revalorisation de la prime d'habillement des personnels non officiers de la Gendarmerie (+ 12,8 %) .....	7,501
— Amélioration de l'encadrement des unités de la Gendarmerie (transformation d'emplois) .....	5,688
— Ouverture de postes nouveaux à l'étranger .....	9,901
— Extension du droit à l'indemnité de services aériens au taux n° 1 aux personnels spécialistes non navigants en missions aériennes opérationnelles .....	4,332
— Extension de l'indemnité de service en campagne aux personnels de la Marine .....	0,518
— Redéploiement des personnels à l'étranger (rattachement à la délégation R.E.P.A.N. de 2 officiers affectés précédemment à la N.A.C.I.S.A.) ..	0,198
— Modification de la pyramide des pharmaciens-chimistes (création gagée de 3 pharmaciens-chimistes en chef H.E.A.) .....	Mémoire
<b>Total active .....</b>	<b>248,247</b>

Les mesures catégorielles inscrites au budget de 1988 se chiffraient à 95 millions de francs.

### 3. — LES CONDITIONS DE VIE

L'amélioration des conditions de vie des militaires ne résulte pas seulement de mesures strictement financières.

D'autres mesures y contribuent, en particulier pour ce qui concerne la compensation des contraintes dues à la mobilité géographique, domaine touchant de près au « moral ».

#### Le logement

##### a) *L'accession à la propriété*

En raison de la mobilité liée à leur statut, les militaires rencontrent des difficultés pour remplir l'obligation de résidence principale imposée pour bénéficier de certains prêts aidés par l'État.

A la demande du ministre de la Défense, en 1987, une aide plus efficace a été mise à l'étude.

Un arbitrage du 3 février 1988, confirmé par une lettre du Premier ministre en date du 8 mars 1988, adressée au ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, a décidé que les militaires ayant acquis un logement à l'aide d'un prêt aidé par l'État conserveraient le bénéfice de ce prêt, dès lors que leur affectation les empêcherait d'occuper le logement à titre de résidence principale.

##### b) *Les logements locatifs*

Chaque année, des opérations de construction et d'amélioration viennent accroître le parc immobilier de la Défense et l'adapter aux besoins nouveaux.

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution des A.P. et des C.P. prévus au projet de budget 1989 par rapport à ceux de 1988 :

Chapitre 54.92 S.C. Organismes interarmées Infrastructure	A.P.		C.P.	
	1988	1989	1988	1989
<b>Article 71</b> « Construction, acquisition des logements domaniaux » .....	34	53	70,5	49
<b>Article 72</b> « Construction et amélioration des logements en participation » .....	58	27	42	41
<b>Article 73</b> « Convention Défense-Finances-S.N.I. »				
§ 1. Équipement des logements domaniaux.	47	48	47	48
§ 2. Réhabilitations individualisées confiées à la S.N.I. ....	65,5	87	65,5	87
<b>Total des 3 articles</b> .....	<b>104,5</b>	<b>215</b>	<b>225</b>	<b>225</b>

Ce tableau appelle quelques commentaires :

### Article 71

#### *Logements domaniaux*

En 1988, cette dotation permet :

- la construction et la réhabilitation de 59 logements outre-mer,
- la construction de 4 villas et la réhabilitation d'une quinzaine de logements en métropole,
- l'acquisition de droits à construire pour 30 logements à Paris.

Pour 1989, il est prévu :

- la construction et la réhabilitation de 42 logements outre-mer,
- l'acquisition de droits à construire à Paris ou en proche banlieue ;
- la construction de 3 villas et la réhabilitation d'une huitaine de logements en métropole.

## Article 72

### *Logements en participation*

En 1988, l'augmentation des A.P. de 61 % par rapport à l'année 1987 est due essentiellement au lancement d'opérations importantes en région parisienne.

Ainsi, environ 800 logements seront réservés en 1988 dont près de la moitié en région parisienne et une quarantaine en Guyane.

Pour 1989, la dotation permettra de réserver environ 400 logements. L'effort porte essentiellement sur la région parisienne.

## Article 73

### *Convention Défense-Finances-S.N.I.*

Il s'agit de l'exécution des travaux de remise en état, d'amélioration et de modernisation des immeubles domaniaux.

La dotation de 1988 a permis à la S.N.I. de réhabiliter environ 380 logements et d'exécuter la 3<sup>e</sup> tranche du plan d'amélioration des abords des logements domaniaux.

Les crédits pour 1989 sont destinés d'une part, à accélérer la réalisation du plan d'amélioration des abords des logements domaniaux et, d'autre part, à réhabiliter 450 logements environ. Cette évolution résulte des directives données en matière d'amélioration du logement locatif.

### c) *Aide à la mobilité géographique*

#### **Conjoints de militaires fonctionnaires et assimilés**

La Mission pour la mobilité et la formation professionnelle (M.M.F.P.) a été créée pour aider au rapprochement professionnel des fonctionnaires et assimilés, conjoints de militaires.

Depuis le mois de mai 1983, début de son action en ce domaine, elle a traité près de 4 000 dossiers de rapprochement de conjoints.

Années	1983	1984	1985	1986	1987	1988 (*)	Total
Dossiers ..	457	417	693	847	808	768	3 986
(*) Au 8 août 1988.							

Le ministère de la Défense :

— entretient avec les administrations concernées des relations de contact régulières ;

— étudie les réglementations concernant les mouvements de fonctionnaires de ces administrations ;

— conseille les conjoints sur les démarches à entreprendre ;

— informe ses correspondants des suites données à leur demande.

Le bilan des actions entreprises ces cinq dernières années fait apparaître des pourcentages de satisfaction variables suivant les administrations, les établissements et les entreprises publiques, le taux moyen de satisfaction étant passé de 40 % en 1983 à 53 % en 1987, pour 808 dossiers traités. Il devrait se maintenir à ce taux pour l'exercice 1988.

Depuis fin 1986, les militaires susceptibles d'être mutés sont informés des possibilités offertes en matière de rapprochement des conjoints. Cette information touchera, pour le mouvement de 1989, 70 000 militaires.

### Conjoints de militaires salariés du privé

Une Fédération des associations locales assurant l'accueil des conjoints en quête d'emploi dans le secteur privé et à les assister dans leurs démarches a été créée en 1986.

Les associations, animées notamment par des agents locaux de l'autorité militaire, s'appuient sur les différents réseaux socio-professionnels liés au ministère de la Défense (association d'officiers de réserve, de militaires retraités...) ou appelés à collaborer avec lui (Chambres des métiers, Chambres de commerce...).

Ces associations reçoivent de la part du ministère de la Défense, un appui administratif, juridique et financier.

### **Scolarité des enfants**

La Mission pour la mobilité et la formation professionnelle intervient, lorsque les intéressés en font la demande, pour aider à la recherche d'une solution pour les problèmes de scolarité des enfants de militaires.

#### **d) *Aide à la recherche d'un emploi civil à l'issue du service***

Trois formes nouvelles d'aide ont été décidées en 1988 pour améliorer l'aide à la reconversion des militaires obligés de quitter les armées.

— Pour faciliter l'embauche d'anciens militaires, le ministère de la Défense pourra passer avec des entreprises des conventions de mise à disposition gratuite de candidats à la reconversion, sous la forme d'un stage en entreprise. Pendant cette période et si l'entreprise le demande, les armées pourraient, dans certains cas, prendre en charge une formation spécialisée d'une durée maximale de 3 mois.

— Pour favoriser les départs anticipés de sous-officiers, la mise en place de cellules de reconversion appuyées par des cabinets de conseils en évolution de carrière, sera expérimentée dans trois divisions militaires territoriales.

Trois cabinets conseils ont été retenus après appel d'offres pour soutenir cette expérimentation à Lyon, Bordeaux et Rennes.

Le nombre de candidats volontaires pour cette expérimentation a été fixé à 30 à Lyon, 73 à Bordeaux et 56 à Rennes.

L'expérience durera jusqu'au 31 mars 1989.



— Pour faciliter la création d'entreprises par des militaires au moment de leur départ de l'armée, le ministère de la Défense envisage de mettre en place avec le concours d'organismes bancaires diverses mesures d'aide concernant l'étude de faisabilité, le conseil aux intéressés et les prêts d'installation complémentaires à des taux d'intérêts préférentiels.

\*  
\* \*

Toutes ces mesures vont dans le bon sens. Elles doivent toutefois être non seulement poursuivies mais renforcées :

— les prêts destinés à compléter l'apport personnel, en matière d'achat de logement, accordés par l'Action sociale devraient être augmentés ;

— d'autres améliorations, en matière d'action sociale, sont exposées dans le chapitre spécial que nous lui consacrons (Cf. chapitre IV) ;

— le renouvellement des contrats rendu plus difficile par les diminutions des effectifs exige un réexamen du déroulement des carrières ;

— le dispositif de reconversion devrait être renforcé.

Il faut enfin souligner l'effet néfaste sur les conditions de vie et de travail des amputations d'effectifs.

Nous devons insister cette année, comme nous l'avons fait l'année précédente, sur la situation ainsi engendrée.

Les missions, quant à elles, ne diminuent pas : elles doivent être assumées par des personnels moins nombreux. Et l'entrée en service de nouveaux matériels exige du personnel un nouvel effort d'adaptation.

La disponibilité, le dévouement du personnel militaire de tous grades qui met son point d'honneur à continuer à s'acquitter au mieux de toutes ses tâches ne peut durablement continuer à être sollicité de la sorte.

## CHAPITRE IV

### LES PERSONNELS CIVILS

#### 1. — LES RÉMUNÉRATIONS

Les rémunérations des personnels civils se décomposent en deux groupes distincts :

— les traitements des fonctionnaires ou assimilés, qui suivent l'évolution commune à l'ensemble de la fonction publique ;

— les salaires des ouvriers de la Défense, pour lesquels trois décrets du 12 juin 1986, du 30 décembre 1986 et du 24 décembre 1987 ont suspendu l'effet de certaines dispositions réglementaires.

Les mesures catégorielles nouvelles prévues par le projet de budget pour 1989 sont les suivantes :

(en millions de francs)

— Indemnités revalorisées périodiquement :	
● Allocation spéciale des ingénieurs techniciens d'études et de fabrication (+ 2,2 %) .....	0,486
● Indemnité de direction allouée aux directeurs de l'enseignement et de la recherche à Saint-Cyr .....	0,001
● Indemnité de sujétions particulières servie au personnel des transmissions (+ 4,2 %) .....	0,160
● Indemnité pour travaux dangereux, malsains, insalubres et salissants (+ 4,2 %) .....	0,382
● Indemnité spéciale de responsabilité des contrôleurs civils de la circulation aérienne (+ 4,2 %) .....	0,022
● Indemnité journalière pour travaux de déminage et dépiégeage (+ 4,2 %) .....	Mémoire
● Indemnité pour essais à la mer des sous-marins (+ 4,2 %) .....	Mémoire
● Indemnité pour services aériens techniques (+ 4,2 %) .....	0,001
● Indemnité pour risques professionnels aériens (+ 4,2 %) .....	0,012
● Indemnité forfaitaire de l'inspecteur de l'A.S.A. (+ 4,2 %) .....	0,001
● Indemnité de sujétions particulières allouée des transmissions (+ 6 %) D.G.S.E. ....	0,137
● Indemnité d'isolement (+ 4,2 %) D.G.S.E. ....	0,002
● Indemnité pour travail dimanches et jours fériés (+ 4,2 %) D.G.S.E. ....	0,008
— Réforme des corps civils d'encadrement technique (T.E.F. et I.T.E.F.).	5,566
— Revalorisation de l'indemnité spéciale des conservateurs d'archives (alignement sur les taux du ministère de la Culture) .....	0,273
— Rémunération des ouvriers réglementés dans les départements des Antilles, Guyane et de la Réunion (coef. majoration = 1,15) .....	9,700
— Congé spécial pour certains personnels de la D.G.S.E. (attribution de 5 congés en 1989) .....	1,006
— Repyramidage des catégories ouvrières dans les États-majors, services communs et Administration centrale .....	8,611
— Revalorisation du régime des enquêteurs de prix (+ 15 %) .....	0,200
— Revalorisation des taux des indemnités de sujétions particulières allouées aux techniciens et agents techniques de la D.G.S.E. (+ 15 %) .....	0,037
— Transformation d'un emploi de conservateur d'archives de 2 <sup>e</sup> classe en un emploi de conservateur d'archives en chef .....	0,083
— Réduction du taux d'abattement de zone applicable aux personnels à statut ouvrier en service à Cherbourg .....	0,600
<b>Total personnels civils .....</b>	<b>27,313</b>

## 2. — LES PRINCIPALES NÉGOCIATIONS ET LES REVENDICATIONS

Les principales négociations et les revendications et les mesures, envisagées ou prises, pour y répondre sont indiquées ci-après :

### **Bilan des négociations**

#### *Personnel titulaire*

Au cours de ses réunions du 18 juin 1987, 15 décembre 1987 et 14 avril 1988 le Comité technique paritaire a examiné les points suivants :

— examen du rapport sur l'état de l'administration de la Défense en 1986 ;

— orientations générales de la politique à l'égard des personnels civils de la Défense ;

— formation du personnel ;

— situation des personnels de l'ordre administratif et mise en œuvre des mesures prises en faveur de la promotion interne et de l'avancement ;

— projets de décret concernant les agents sur contrat en poste à l'étranger ;

— projet de décret relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi d'inspecteur du personnel civil ;

— projets de textes relatifs au recrutement d'ingénieurs et de techniciens sur contrat dans les services de la Délégation générale pour l'armement ;

— projets de textes relatifs à la réforme des corps civils d'encadrement technique (T.E.F.-I.T.E.F.).

### *Non titulaires*

La commission paritaire ministérielle des agents sur contrat s'est réunie le 3 décembre 1987. L'ordre du jour de cette réunion comportait l'examen des points suivants :

- conditions générales de recrutement des agents sur contrat et projets en cours pour les services de la Délégation générale pour l'armement ;
- situation des agents sur contrat de 5<sup>e</sup> catégorie B ;
- avancement des agents sur contrat (statistiques pour 1987 et projet de modification de l'arrêté du 25 août 1980) ;
- projet d'arrêté relatif aux commissions paritaires d'avancement et de discipline.

### *Personnel ouvrier*

La commission paritaire ouvrière, organisme ministériel de concertation, a tenu au cours de cette période deux réunions.

L'ordre du jour de celle du 2 juin 1987 était le suivant :

- plan de charge, restructurations et mesures d'accompagnement ;
- la formation du personnel ouvrier dans les écoles de formation technique de la Délégation générale pour l'armement ;
- les salaires ouvriers ;
- la situation réglementaire des chefs d'équipe ;
- la réforme du régime disciplinaire ;
- la cessation progressive d'activité ;
- l'indemnisation au titre des travaux insalubres, dangereux ou contraignants ;
- le régime de protection sociale des ouvriers.

L'ordre du jour de celle du 17 décembre 1987 était le suivant :

- questions salariales — bilan 1987 — perspectives 1988 ;
- perspectives d'évolution des professions ouvrières. Méthodologie et cadre général des travaux à mettre en œuvre ;
- bilan de la mise en œuvre des mesures sociales prises dans le cadre de l'adaptation des plans de charge des établissements ;
- expérimentation de la compensation des nuisances ;
- questions diverses

\*  
\* \*

S'agissant de la réunion de la C.P.O. du 17 décembre 1987, les organisations syndicales ont quitté la séance peu de temps après son ouverture, la garantie du rétablissement des décrets salariaux n'ayant pu leur être accordée.

Des réunions plus spécialisées ont été tenues, entre ces deux séances, sur les sujets suivants :

- situation réglementaire des chefs d'équipe ;
- réforme du régime disciplinaire ;
- organisation des élections aux Comités d'hygiène, Sécurité et des Conditions de travail.

### **Revendications actuelles**

- retour à l'application intégrale des décrets salariaux ;
- suppression des abattements de zone ;
- extension aux ouvriers de l'État recrutés localement dans les D.O.M. du bénéfice des coefficients de majoration accordés aux ouvriers mutés de métropole.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la Délégation générale pour l'armement, 1 018 audiences syndicales Administration-syndicats en 1987 et 234 au cours du premier semestre 88 ont eu lieu dans l'ensemble de la D.G.A.

La plupart de ces audiences se sont produites au niveau local entre les chefs d'établissement et les syndicats locaux.

Les syndicats ont été informés de l'évolution du dossier G.I.A.T. à plusieurs reprises.

En outre plusieurs audiences ont été accordées aux fédérations syndicales par les directeurs de l'administration centrale, notamment à l'occasion de la préparation des commissions paritaires centrales, comité technique paritaire, commission paritaire des techniciens à statut ouvrier, commission paritaire ministérielle des agents contractuels.

Les principales revendications avancées lors de ces audiences sont soutenues selon le cas par les agents sur contrat, les fonctionnaires ou les ouvriers ou l'ensemble de ces personnels et portent sur les problèmes suivants :

- rétablissement des décrets salariaux,
- refus de dispersion des primes de rendement des ouvriers,
- maintien du pouvoir d'achat,
- défense de la sécurité sociale,
- statut — rémunération et déroulement de carrière des agents sur contrat,
- insuffisance de l'avancement,
- mobilité,
- dégagement des cadres,
- plan de charge des établissements, emploi et effectifs,
- avenir de certains établissements (G.I.A.T.),
- transformation des corps de T.E.F. et d'I.T.E.F.,
- régime des retenues pour grève,
- renforcement des effectifs T.S.O.

## CHAPITRE V

### LES MILITAIRES RETRAITÉS

En 1988, les mesures prises en faveur des retraités militaires, ont été :

— Le reclassement à l'échelle de solde n° 2 des pensions de tous les anciens sous-officiers ayant quitté le service avec l'échelle de solde n° 1 entre le 1<sup>er</sup> janvier 1951 et le 31 décembre 1975 (arrêté du 17 mars 1988).

Le coût de la mesure est de 1,7 MF.

— Le reclassement sur cinq ans au lieu de dix ans à l'échelle de solde n° 4 des aspirants et adjudants-chefs retraités à l'échelle de solde n° 3 avant le 1<sup>er</sup> janvier 1951 (arrêté du 5 avril 1988).

Le coût de la mesure est de 63 MF sur 3 ans.

— Le reclassement à l'échelle de solde n° 4 des premiers maîtres ayant accompli deux ans de service au moins en sous-marins et retraités en échelle de solde n° 3 avant le 1<sup>er</sup> janvier 1951 (arrêté du 22 avril 1988).

La mesure est étalée sur 5 ans.

Le coût est de 3 MF sur 5 ans.

En 1989, la tranche annuelle de ces mesures sera mise en œuvre comme prévu par ces textes.

Parallèlement à la poursuite de ces mesures relatives au reclassement dans les échelles de solde, les militaires retraités de la Gendarmerie bénéficieront d'une tranche supplémentaire d'intégration de l'indemnité de sujétions spéciales de police dans leur pension de retraite (article 131 de la loi de finances pour 1984).

Les retraités militaires restent préoccupés par deux problèmes :

— leur réinsertion dans la vie civile,

— l'augmentation des pensions de reversion.

Pour ce qui concerne la réinsertion dans la vie civile, le droit au travail des retraités militaires est une nécessité découlant de la seconde carrière à laquelle, du fait de leur limite d'âge, la plupart des militaires sont astreints. Il faut réaffirmer que la pension militaire ne peut engendrer de discrimination quant au droit au travail ou aux avantages sociaux.

Pour ce qui a trait aux pensions de reversion, leur taux — 52 % pour les veuves dépendant du régime général, 50 % pour celles dépendant de régimes spéciaux — n'est pas suffisant dès lors que les veuves n'ont pas d'autres droits à pension ou ne possèdent pas de ressources propres. Or les veuves de militaires se sont trouvées souvent empêchées d'exercer un métier du fait de la fréquence des mutations de leur conjoint.



## TROISIÈME PARTIE

# LES CRÉDITS DE LA VIE COURANTE

La vie courante est la vie quotidienne des militaires.

Il importe d'isoler cette catégorie de crédits car elle concerne la vie quotidienne des militaires, toutes catégories confondues. Ces crédits contribuent à leur « moral », facteur essentiel de l'efficacité de nos armées.

Ils vont à l'alimentation, à l'habillement, aux transports, à l'instruction, à l'entretien des casernements ou à l'action sociale.

## CHAPITRE PREMIER

### L'ALIMENTATION

Les crédits destinés à l'alimentation augmentent de 1,5 %

#### Crédit pour l'alimentation

(en millions de francs)

Section	Crédits votés en 1988	Crédits prévus en 1989	En pourcentage
Air .....	505,8	511,3	+ 1,1
Terre .....	1 654,3	1 673,5	+ 1,2
Marine .....	537,8	542,7	+ 0,9
Gendarmerie .....	156,1	159,5	+ 2,2
Section commune .....	56,4	64,0	+ 19,3
<b>Totaux</b> .....	<b>2 910,4</b>	<b>2 951,0</b>	<b>+ 1,5</b>

Les crédits augmentent donc globalement de 1,5 %, c'est-à-dire plus que la moyenne des crédits du Titre III (+ 1,1 %).

L'évolution inégale de ces crédits, d'une arme à l'autre s'explique par les fluctuations d'effectifs prévues en 1989 ou des constats faits en 1988 sur la consommation des crédits.

On note que les statistiques médicales montrent qu'en général les appelés prennent du poids pendant leur service.

## CHAPITRE II

### LES DÉPENSES DE VIE COURANTE

La « vie courante » regroupe, sous une rubrique qui figure dans le « budget de programmes » du ministère de la Défense, des crédits dispersés dans divers chapitres ou articles. Votre Rapporteur s'attache, chaque année, à examiner cet ensemble de crédits dont l'unité tient à leur impact sur les conditions de vie et partant le « moral » des personnels et à leur signification financière, puisqu'ils permettent de cerner les coûts du soutien des personnels (habillement, couchage, ameublement, alimentation, entretien courant des immeubles et des matériels courants, moyens d'instruction, frais de déplacement et de transport non opérationnels).

#### Évolution des crédits « vie courante »

(en millions de francs)

	Crédits		Évolution en pourcentage
	1988	1989	
Armée de Terre .....	7 266,7	7 299,9	+ 0,45
Marine .....	1 798,0	1 826,3	+ 1,57
Armée de l'Air .....	2 321,1	2 372,8	+ 2,22
Gendarmerie .....	2 268,8	2 352,1	+ 3,67
<b>Totaux .....</b>	<b>13 654,6</b>	<b>13 851,1</b>	<b>+ 1,44</b>

On constate que d'une armée à l'autre, les évolutions sont assez différentes. L'armée de Terre est la moins favorisée, même si l'on tient compte d'une augmentation de plus de 3 % de ses crédits vie courante en 1988 ; on doit craindre que la rigueur dans ce domaine se traduise, malheureusement, par une dégradation des casernements, une détérioration de l'entretien des matériels courants et des normes d'entretien de l'habillement, une réduction des stages et des missions, un amoindrissement de la maintenance informatique alors que les équipements de l'espèce sont générateurs de gains de productivité.

Cette amputation en volume des crédits de vie courante se répercutera — bien entendu — sur les « budgets de fonctionnement » des commandants d'unité ; or l'implication des intéressés à une meilleure utilisation des crédits nécessite une « marge de manœuvre » minimum dont on peut se demander si elle va subsister.

S'il est bon de préserver l'activité des forces, il convient de garder à l'esprit qu'il n'est pas possible de maintenir la cohésion des unités lorsque s'aggrave la distorsion des crédits d'activités et de vie courante.

## CHAPITRE III

### L'ENTRETIEN DES CASERNEMENTS

Le niveau des crédits d'entretien retient chaque année l'attention de votre Rapporteur.

Il est, en effet, un élément important du cadre de vie et de travail et, pour ce qui concerne les appelés, des conditions d'exécution de leur service.

L'évolution des crédits s'établit comme suit

(en millions de francs)

Chapitres-articles	1988 Crédits votés	1989 Prévisions	Évolution en pourcentage
<b>I. — Air</b>			
Chapitre 34.12, articles 10, 40, 80.	136,738	137,350	+ 1,14
<b>II. — Terre</b>			
Chapitre 34.22 .....	744,616	761,304	+ 2,24
<b>III. — Marine</b>			
Chapitre 34.32 .....	74,408	76,387	+ 2,66
<b>IV. — Gendarmerie</b>			
Chapitre 34.42, article 10 .....	86,6	138,2	+ 54
<b>V. — Section commune</b>			
Chapitre 34.01 et 34.02 (partiel)	307,871	341,632	+ 10,9

Pour l'armée de Terre l'effort porte surtout sur :

— la réfection des toitures, fermetures, voiries et réseaux divers,

— la sécurité des personnes et des immeubles,

— la réfection des installations sanitaires et d'hygiène ainsi que des réseaux de chauffage,

— la réfection intérieure des logements des militaires du rang et des cadres sous-officiers célibataires,

— les installations du plan Marty (depuis 1988).

Pour la **Marine** il s'agira, en 1989, d'entretenir au mieux les immeubles existants.

Pour la **Gendarmerie**, les crédits ouverts pour la gestion 1989 vont permettre d'intensifier l'effort permanent d'entretien et de rénovation du casernement pour la réalisation de :

— travaux visant à la conservation du clos et du couvert, à l'amélioration de la sûreté, de l'hygiène et de la sécurité dans les immeubles propriété de l'État,

— travaux indispensables d'entretien courant ou locatif dans les casernements appartenant à l'État ou pris à bail.

Enfin, l'**armée de l'Air** continuera en 1989 à faire face aux travaux d'entretien courant des immeubles malgré une dotation qui régresse en francs courants.

Au total, mis à part la Gendarmerie, très favorablement dotée, *les dotations ouvertes maintiennent au plus juste le volume des crédits.*

La situation correspond donc à un maintien à niveau.

Parallèlement à l'entretien des casernements et des immeubles, la rénovation ou la construction d'immeubles neufs fait appel aux crédits d'infrastructure du Titre V.

Leur évolution est la suivante :

	1988	1989	Évolution en pourcentage
C.P. ....	5 176,1	6 159,8	+ 19,0
A.P. ....	5 820,0	7 165,5	+ 23,1

qu'il convient de compléter par l'adjonction des fonds de concours :

	1988	1989	Évolution en pourcentage
C.P. ....	6 585,1	7 125,8	+ 8,2
A.P. ....	7 229,0	8 131,5	+ 12,4

Elle apparaît satisfaisante. Mais il s'agit de rattrapper un retard important. Et le plan de resserrement du dispositif de l'armée de Terre nécessitera des crédits supplémentaires qui ont pu être évalués sur 15 ans à 15 milliards de francs, soit un milliard de francs en plus chaque année.

A titre indicatif les crédits d'infrastructure de l'armée de Terre prévus pour 1989 sont de 1,9 milliard de francs.

## CHAPITRE IV

## L'ACTION SOCIALE DES ARMÉES

Les crédits consacrés à l'action sociale de 1988 à 1989 doivent passer de 551 à 560 millions de francs.

(en millions de francs)

	1988	1989	% d'évolution
Titre III			
- Budget de la Défense .....	508,4	515,6	+ 1,4
- Transferts .....	7,0	inconnus	-
Titre VI .....	42,5	45,0	+ 5,9
<b>Total (hors transferts) .....</b>	<b>550,9</b>	<b>560,6</b>	<b>+ 1,75</b>

L'accroissement sensible des crédits, constaté dans le budget de 1987 et de 1988 laisse donc place à une certaine régression en volume bien qu'il convienne de souligner l'effort fait sur le Titre VI.

Plus de la moitié des crédits du Titre III de l'action sociale vont à des actions communes à l'ensemble des agents de l'État, dont la nature aussi bien que le taux sont définis au niveau interministériel.

Les actions spécifiques du ministère de la Défense doivent porter plus particulièrement sur :

- le développement de l'information dans le domaine social,
- le développement des séjours linguistiques,
- l'action pour l'insertion professionnelle des personnels des armées,
- l'accroissement des moyens de lutte contre l'endettement.



Parallèlement à cela, le ministère de la Défense devrait poursuivre et intensifier l'action menée depuis plusieurs années dans certains domaines. Parmi ceux-ci, il faut citer :

- la politique de réservation de places en faveur des personnes âgées,
- le soutien de l'activité des centres sociaux,
- la poursuite de l'effort mené en matière d'actions sociales communautaires et culturelles.

Le tableau ci-dessous donne des indications chiffrées sur les secours médicaux et médicaux-sociaux qui prennent place parmi les mesures spécifiques ci-dessus évoquées : en nombre (N) et en montant de francs (M) :

	1988 (Estimations)	1989 (Prévisions)
-- Militaires et engagés A.D.L. ....	N : 5 800 M : 3 000	5 900 3 100
-- Civils .....	N : 7 000 M : 2 670	8 000 2 780
— Retraités et veuves .....	N : 3 100 M : 2 600	3 150 2 800
-- Appelés et engagés P.D.L. ....	N : 38 000 M : 635	38 000 650

Sur ce dernier point, l'évolution des secours aux appelés est retracée dans le tableau ci-dessous :

	Nombre	Montant global
1982 .....	<del>39 220</del>	17 800 000
1983 .....	45 554	23 300 000
1984 .....	44 885	25 081 000
1985 .....	41 626	24 500 000
1986 .....	42 172	25 500 000
1987 .....	38 538	24 009 000
1988 (estimation) .....	38 000	24 130 000
1989 (prévision) .....	38 000	24 700 000

L'évolution des prêts accordés pour l'aide directe à l'accession à la propriété est la suivante :

Année	Dotation budgétaire (en francs)	Produit des remboursements (en francs)	Nombre de prêts (en francs)	Montant moyen (en francs)
1985	26 000 000	77 500 000	4 081	23 900
1986	17 800 000	87 000 000	3 797	25 800
1987	20 000 000	97 000 000	3 827	28 085
1988	20 000 000	130 000 000 (1)	4 000 (1)	35 000 (1)
1989	20 000 000 (1)	114 000 000 (1)	4 100 (1)	36 000 (1)

(1) Estimé.

Ces prêts remboursables en 60 mensualités égales sont accordés sans intérêts. Si leur montant moyen s'est accru, il demeure encore trop faible.

## QUATRIÈME PARTIE

# LES CRÉDITS A CARACTÈRE OPÉRATIONNEL

Ces crédits, dont l'importance n'a pas besoin d'être soulignée, sont ceux qui permettent à nos forces de s'entraîner, d'entretenir leurs matériels et, le cas échéant, d'intervenir là où le Gouvernement l'aura décidé.

Ils supportent également les missions dites de « service public ».

Un développement spécial est consacré, cette année, à la *protection contre la menace chimique*, sujet d'actualité et qui nous avait déjà préoccupé il y a quelques années.

## CHAPITRE PREMIER

### L'ENTRAÎNEMENT DES FORCES

#### 1. — OBJECTIFS D'ACTIVITÉ

Les principaux objectifs d'activité fixés pour chacune des trois armées ne sont pas modifiés :

— *Armée de Terre* : cent journées d'activité hors garnison dont cinquante journées avec matériels à potentiel limité, dits encore matériels organiques ;

— *Marine* : cent dix jours de mer en moyenne par bâtiment de combat ;

— *Armée de l'Air* : quinze heures de vol, par mois, par pilote de combat.

La réalisation de ces objectifs dépend, bien évidemment, en grande partie des dotations en carburants et des hypothèses de prix retenues pour en déterminer le montant qu'il convient maintenant d'examiner.

#### 2. ÉVOLUTION DU PRIX DES CARBURANTS

Pour 1989, les hypothèses retenues — 17,80 \$ le baril, 6,20 F le dollar — paraissent réalistes ; les chiffres actuels oscillent, en effet, autour de 15 \$ et de 6 F.

Les dotations concernant les carburants, inscrites aux budgets en 1987, 1988 et prévues pour 1989 sont les suivants :

(en millions de francs)

	1987 Crédits votés	1988 Crédits votés	1989 Prévisions
<b>Air</b>			
Chapitre 34-12 .....	1 847 821	1 530 821	1 394 821
<b>Terre</b>			
Chapitre 34-22 .....	746 793	712 785	702 273
<b>Marine</b>			
Chapitre 34-32 .....	691 971	576 883	554 883
<b>Gendarmerie</b>			
Chapitres 34-42 .....	199 827	198 490	
34-43 .....	18 259	17 863	218 344
34-44 .....			
	<b>218 086</b>	<b>216 353</b>	<b>218 344</b>
<b>Section commune</b>			
Chapitres 34-10 et 34-02 .....	145 433	105 903	95 262

Les consommations de crédits sont restées, en 1987, en deça des dotations. D'où des annulations de crédits, dans le cadre du collectif de fin d'année, qui ont permis de dégager une partie des ressources nécessaires pour le financement des opérations extérieures.

L'approvisionnement de la flotte en combustibles n'incombe pas au service des essences des armées mais au *service du commissariat de la marine*, qui pourvoit à cette tâche avec une efficacité constatée année après année.

Du 1<sup>er</sup> janvier 1988 au 30 juin 1988 le coût moyen des combustibles de la flotte est passé de 800 F à 700 F/t pour le mazout et de 1 200 F à 950 F/t pour le gazole.

*Les économies d'énergie très importantes réalisées par les armées au titre du chauffage, économies qui permettent, bien entendu, de consacrer l'essentiel des ressources aux besoins opérationnels, témoignent du souci de comprimer, partout où cela est possible, les dépenses de fonctionnement.*

**Consommation d'énergie (T.E.P.) au titre du chauffage**

	Air	Terre	Marine
1977 .....	90 509	284 000	32 217
1986 .....	62 438	217 600	25 842
1987 .....	63 514	222 400	26 352
1988 (prévisions) .....	63 000	—	26 000
1989 (prévisions) .....	61 000	210 000	25 700

### 3. — LE NIVEAU D'ENTRAÎNEMENT DES FORCES

Les crédits de carburants constituent une composante importante des moyens d'entraînement des forces. Mais ceux-ci dépendent aussi des crédits de munitions et des crédits d'entretien programmé.

Les crédits de munitions doivent passer de 6,6 milliards de francs en 1988 à 7,3 milliards en 1989, progression devant permettre un rechargement de stock particulièrement nécessaire.

Quant aux crédits d'entretien programmé, ils sont examinés ci-après.

#### *Armée de l'Air*

L'entraînement des équipages suppose qu'ils puissent accomplir, au moins, 400 000 heures de vol. Ce chiffre a été atteint en 1987 et le sera vraisemblablement en 1988.

Pour 1989, l'objectif est également de 400 000 heures.

A noter que, si pour les pilotes de combat l'activité doit être de 15 heures de vol, au minimum, par pilote et par mois, pour les autres pilotes (transports notamment) l'activité est plus fluctuante car elle dépend des besoins exprimés par ses utilisateurs ; elle doit également tenir compte du fait que les équipages de transport comprennent deux pilotes.

Les disponibilités en *simulateurs* dans l'armée de l'Air sont très satisfaisantes.

Un certain nombre d'apprentissages qui jusqu'ici ne pouvaient être réalisés qu'en vol, ont été partiellement transférés sur simulateur. Mais les simulateurs, dont le réalisme a permis d'intensifier l'emploi, restent des aides pédagogiques qui ne peuvent remplacer tout à fait les conditions psychologiques du vol.

### *Armée de Terre*

Les objectifs : 100 jours de sortie dont 50 avec matériels organiques ont été atteints en 1987 et doivent l'être en 1988.

La moyenne mensuelle heures d'activité aérienne pour chaque type d'aéronefs de P.A.L.A.T. a été la suivante :

Type d'hélicoptère	Objectifs	Atteints en 1987	Atteints en 1988	Prévus pour 1989
Alouette 2 (SE 3130) .....		20 h 56	21 h 98	30 h 00
Alouette 2 (SA 318C) .....		22 h 11	26 h 05	30 h 00
Alouette 3 (SE 3160) .....		19 h 14	16 h 70	23 h 00
Gazelle (SA 341) .....		22 h 01	22 h 18	22 h 00
Gazelle (SA 342) .....		20 h 61	22 h 63	22 h 00
Puma (SA 330) .....		19 h 27	21 h 89	21 h 00
Caravan II .....		35 h 30	42 h 25	84 h 00

A noter que le recours à des simulateurs et entraîneurs de vol, a permis en 18 mois (année 1987 et 6 premiers mois de l'année 1988) d'économiser 19 000 heures de « Gazelle » et 5 000 heures de « Puma ».

### *Marine*

En 1987, le taux d'activité moyen a été de 121 jours à la mer pour les bâtiments de combat, de 101 jours pour les bâtiments de soutien.

Au cours du premier semestre 1988, l'activité a été de 63,5 jours pour les bâtiments de combat et de 50,5 jours pour les bâtiments de soutien.

En 1988, il est prévu une activité de 110 jours à la mer par an pour les bâtiments de combat et de 95 jours pour les bâtiments de soutien, prévisions qui peuvent, bien entendu, être modifiées par les missions opérationnelles prescrites inopinément.

Pour l'aéronavale, le taux d'activité par pilote a été, pour les différents types d'appareil, de 200 heures de vol par an en 1987 et sera du même ordre en 1988. Les prévisions pour 1989 portent sur le même chiffre.

## CHAPITRE II

### L'ENTRETIEN DES MATÉRIELS

Les développements importants consacrés dans nos précédents rapports à cette question, nous permettront, cette année, d'être plus bref, sans que pour autant nous puissions trouver dans l'évolution des crédits des motifs de satisfaction.

En effet, l'évolution des crédits d'entretien programmé du titre III est retracée dans le tableau ci-dessous.

Ce tableau appelle les commentaires suivants

(en millions de francs)

	1988	1989	Évolution (en %)
Terre .....	505,0	488,5	- 3,3
Marine .....	3 546,8	3 082,3	- 13,0
Air .....	1 780,0	1 798,0	+ 1,0

— Pour la Marine, il convient de tenir compte d'un transfert de 500 MF de crédits d'entretien du titre III vers le titre V. Avant transfert, l'évolution des crédits est en accroissement de 1 %.

-- La norme de croissance de 1 % appliquée au titre III se retrouve également pour l'armée de l'Air.

— En revanche pour l'armée de Terre, la décroissance des crédits est importante mais la plupart des dépenses d'entretien (plus de 80 %) sont inscrites au titre V dont la progression est plus importante que celle du titre III.

La part inégale selon les Armées des crédits d'entretien imputés respectivement au titre III et au titre V n'est pas très satisfaisante. Pour la Marine et pour l'armée de l'Air, une part non négligeable des crédits d'entretien continuent à figurer au titre III. Or les coûts d'entretien sont pour les 3/4 de leur montant, environ, des coûts de main-d'œuvre dont la progression (+ 4 à 5 %) dépasse sensiblement les normes d'accroissement retenues pour le titre III.

Le transfert de 500 MF de crédits (correspondant à l'entretien des sous-marins nucléaires d'attaque) du titre III au titre V de la section Marine — où ne figurent jusqu'alors que les crédits de modernisation et grandes refonctions, est donc une mesure d'opportunité -- sinon de clarification -- bien venue.



Il paraît toutefois regrettable d'appliquer aux dépenses d'entretien le taux d'accroissement uniforme du titre III. Cette approche quelque peu « dogmatique » conduit en effet à la « parade » consistant à transférer des crédits d'entretien courant vers le titre des dépenses en capital. Il s'en suit, en outre, un prélèvement corrélatif sur les dépenses d'équipement proprement dites.

Les crédits d'entretien devraient donc faire l'objet d'un traitement spécial à l'intérieur du titre III quant à leur évolution d'une année à l'autre pour tenir compte de leur « dérive » spécifique.

Pour 1989, la situation, en tout état de cause n'apparaît pas satisfaisante :

- ni dans l'armée de Terre,
- ni surtout dans la Marine et dans l'armée de l'Air.

Dans la Marine, en effet, il serait inexact de croire que les besoins d'entretien reculent corrélativement à l'amoindrissement du tonnage en service.

En effet, les opérations dans le Golfe conduisent à une utilisation, et donc à une usure accrue des bâtiments, la modernisation des frégates et des porte-avions suscitent de grandes I.P.E.R. (indisponibilités périodiques) et les sous-marins nucléaires d'attaque doivent subir leurs premières I.P.E.R.

Le volume des travaux d'entretien doit ainsi être réduit et des opérations d'entretien être décalées ou reportées.

Faute de mesures correctrices, c'est-à-dire budgétaires, il arrivera nécessairement un moment où la sécurité même des équipements et des navires, et partant des équipages, sera compromise.

Dans l'armée de l'Air, qui s'est attachée à un très grand effort de rationalisation des opérations d'entretien, se traduisant par d'importants gains de productivité, ceux-ci ne peuvent plus être poursuivis.

Or pour 1989, les crédits diminueront en termes réels de 1,5 % après une diminution du même ordre en 1988.

Cette année, encore plus que l'année précédente, nous sommes donc conduits à exprimer notre préoccupation devant une situation qui se détériore de façon continue.

### CHAPITRE III

## LES MISSIONS EXCEPTIONNELLES D'INTERVENTION

En 1988, comme en 1987, les opérations extérieures pèsent sur le budget de la Défense (Tchad, Gabon, Liban, golfe Persique notamment).

Le tableau ci-dessous donne l'état des dépenses occasionnées par les opérations extérieures depuis 1976.

État récapitulatif des dépenses supplémentaires occasionnées  
par les opérations extérieures

(en millions de francs)

Sections budgétaires	Coût par année											
	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Commune .....	-	-	7,6	5,5	8,9	2,6	0,85	24,15	41,50	2,5	51,3	44,4
Air .....	-	-	72,3	38,0	41,6	18,0	131,5	423,92	758,00	183,00	503,4	756,8
Forces terrestres .....	-	-	347,86	283,91	153,65	160,45	309,2	799,83	1 227,00	693,00	973,0	1 413,8
Marine .....	43,7	187,3	161,9	144,3	140,5	207,7	170,7	342,36	471,00	355,00	161,0	684,4
Gendarmerie .....	-	-	0,97	1,9	1,9	1,98	3,1	3,70	100,00	473,00	284,6	345,1
<b>Total « Défense » .....</b>	<b>43,7</b>	<b>187,3</b>	<b>590,63</b>	<b>473,61</b>	<b>346,55</b>	<b>385,73</b>	<b>615,35</b>	<b>1 593,96</b>	<b>2 586,00</b>	<b>1 715,00</b>	<b>1 973,3</b>	<b>3 244,5</b>

Pour 1988, le surcoût résultant des opérations extérieures n'est pas actuellement connu avec précision. Il pourrait dépasser 3 milliards de francs.

Comme les années précédentes, ces dépenses supplémentaires, qui n'ont pu être prises en compte dans le budget tel qu'il a été préparé et adopté, doivent donc, impérativement, être couvertes par des crédits inscrits dans la loi de finances rectificative de fin d'année.

Nous renouvelons cette année les souhaits que nous avons déjà formulés :

— développer la prise en compte des coûts réellement constatés pour arriver à chiffrer convenablement le « surcoût » donc le besoin de financement supplémentaire, souvent estimé à partir de forfaits ;

— rétablir au profit des crédits du ministère de la Défense, qui en a supporté la charge, les remboursements faits par l'O.N.U. des dépenses du détachement français de la force d'intervention des Nations-Unies au Liban (F.I.N.U.L.).

## CHAPITRE IV

### LES MISSIONS DITES DE SERVICE PUBLIC

Les missions dites « de service public » dont l'appellation n'est pas très heureuse, sont celles qui ne concernent pas, au moins directement, le service public de la Défense.

Elles sont assurées par les trois armées ainsi que par le service de Santé et la Gendarmerie.

#### *Armée de l'Air*

Un certain nombre de missions de service public sont assurées de façon permanente :

- évacuations sanitaires ;
- missions de recherche et de sauvetage (S.A.R.) ;
- participation à la lutte contre les feux de forêts ;
- assistance aux aéronefs civils en difficulté.

L'armée de l'Air est requise en outre pour apporter le concours de ses moyens, soit sur le territoire national, soit à l'étranger, à l'occasion de cataclysmes ou catastrophes.

Les interventions de l'armée de l'Air dans ce cadre, en 1987 et 1988, sont rappelées ci-dessous :

- aide humanitaire au Liban ;
- aide humanitaire à Wallis et Futuna et au Vanuatu ;
- participation au plan O.R.S.E.C. dans le Gard et les Bouches-du-Rhône.

18 396 hommes/jour ont été employés, en 1987, aux missions de service public.

## *Armée de Terre*

### Principales interventions de l'armée de Terre en 1986-1987

(en millions de francs)

Année	Interventions
1987	Participation à la lutte contre le terrorisme — Déclenchement du plan O.R.S.E.C. à la Réunion (dépression Clotilda), — Lutte contre les feux de forêts, — Tour de France, — Opérations de déneigement, — Aide aux populations réfugiées en Guyane, — Secours routiers.
1988	— Aide aux populations réfugiées en Guyane, — Aide à celle de Tours, — Aide apportée aux sinistrés de Bretagne, — Aide apportée à la ville de Nîmes.

L'armée de Terre n'est pas investie de missions permanentes de service public, à la différence des deux autres armées et de la Gendarmerie.

Ses interventions au profit des autres services publics s'effectuent, en principe, à titre onéreux et remboursable soit par les ministères ou les collectivités intéressées, soit dans le cadre du « collectif » de fin d'année.

Les dépenses pèsent, dans l'attente de ce remboursement, sur le chapitre des activités.

Le nombre d'hommes/jour employés aux missions de service public a été le suivant :

1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
264 300	50 000	47 800	44 440	17 294	35 025	178 340	207 200

*Marine*

Bilan de l'activité pour la Marine	Nombre d'heures de mer
<b>Missions des bâtiments</b>	
Missions humanitaires .....	2 243
Opérations de police, dont :	21 017
• Police de la navigation .....	8 258
• Police des pêches .....	4 577
Missions d'intérêt général .....	13 385
Concours aux administrations dont.....	6 484
• Assistance aux pêches .....	1 891
• Concours ports autonomes et administrations .....	978
<b>Total</b> .....	<b>43 129</b>
Remorqueurs civils affrétés .....	11 500
	<b>Nombre d'heures de vol</b>
<b>Missions des aéronefs</b>	
• Évacuations sanitaires .....	187,7
• Secours maritimes .....	515,1
• Missions S.A.R. ....	200,5
• Pollutions marines .....	18,6
• Surveillance navigation commerciale .....	195,6
• Surveillance pêches .....	195,6
<b>Total</b> .....	<b>1 117,5</b>

**Principales interventions en 1987 (2<sup>e</sup> semestre)  
et 1988 (premier semestre)**

*2<sup>e</sup> semestre 1987*

- 1<sup>er</sup> juillet 1987 : Incendie au large de la Bretagne du cargo indien Indian Grace chargé de munitions. Le navire est relocalisé par un Atlantic et, l'incendie maîtrisé, autorisé à mouiller en baie de Douarnenez après une investigation effectuée par une équipe d'évaluation de la Marine. Après assainissement pyrotechnique le navire reprend sa route.
- 26-28 juillet : Recherche par avions de patrouille maritime du voilier Axurit disparu en Méditerranée.

- 27 juillet : Recherche par l'hélicoptère de Cherbourg d'un disparu à Ravenoville.
- 31 juillet : Recherche par un Super Frelon d'un homme tombé à la mer du voilier « Solveig » au large d'Ouessant.
- 7 août : Évacuation médicale par Super Frelon au large de la Bretagne d'un malade du cargo grec Nena.
- 7 août : Évacuation sanitaire par avion d'un malade de Lorient à Villacoublay.
- 10 août : Évacuation médicale par Super Frelon d'un malade du chalutier espagnol Bare dans le Golfe de Gascogne.
- 13 août : Recherche et découverte par Gardian d'un voilier dont l'équipage est malade au large de la Nouvelle-Calédonie. Assistance de l'avisos « Jean Moulin ».
- 14 août : Recherche par un Atlantic du trimaran Contina chaviré au large de Dakar. L'appareil retrouve le yacht, lance une chaîne S.A.R. et détourne un chalutier qui sauve les trois occupants.
- 18 août : Assistance par l'hélicoptère de Cherbourg au chalutier Saint-Freddy.
- 31 août : Assistance de l'Abeille Flandre au cargo marocain Oued-Sebou en avarie au large d'Ouessant.
- 8 septembre : Assistance du patrouilleur Fouguese au voilier On Verra en avarie au large des Antilles.
- 9 septembre : Évacuation médicale par Super Frelon d'un malade du chalutier français Bazouk au large de la Bretagne.
- 14 septembre : Recherche par Alouette 3 d'un homme tombé à la mer pendant les opérations de relève du phare de la Vieille à la Pointe de la Bretagne.
- 20 septembre : L'Abeille Flandre prend en remorque le cargo yougoslave Makedonia victime d'un abordage au large de la Bretagne.
- 22 septembre : Évacuation par l'avisos escorteur Ev Henry d'un enfant malade de Raivae à Tubuai et d'un autre malade par le pétrolier Punaruu de Fatu Hiva à Papeete.

- 7 octobre : Évacuation sanitaire d'un malade du cargo français Antsirana par un hélicoptère du Georges Leygues au large de Djibouti.
- 8 octobre : Recherche par le Duguay Trouin du voilier anglais Story Board. Sauvetage par Lynx des trois passagers.
- 9 octobre : Évacuation sanitaire par avion d'un malade de Landivisiau à Lyon.
- 16 octobre : Évacuation par Super Frelon d'un blessé de Belle-Ile.
- 16 octobre : Recherche par avion du chalutier Corail en avarie en Manche-Est (tempête). Relocalisé, le navire est secouru par un remorqueur du Havre.
- 17 octobre : Recherche dans le Golfe de Gascogne par Atlantic de deux navires remorqués à la dérive après rupture de la remorque dans la tempête.
- 19 octobre : Évacuation médicale au large de la Bretagne par Super Frelon d'un blessé à bord du cargo bahaméen Trusty.
- 20 octobre : L'avis Doudart de Lagree sauve 46 naufragés d'un boutre échoué en mer Rouge.
- 20 octobre : Le remorqueur Centaure évacue un blessé du chalutier français Croix de Lorraine au large de Saint-Pierre-et-Miquelon.
- 22 octobre : Le remorqueur de haute mer Centaure prend en remorque le chalutier français Goelette en avarie au large de Saint-Pierre-et-Miquelon.
- 23 octobre : Le remorqueur Cormier déséchoue le cargo somalien Gob Wein échoué sur un récif à Mayotte.
- 24 octobre : Recherche par Atlantic du navigateur solitaire Daniel Gilard tombé à la mer du voilier Jet Service au large des Açores.
- 29 octobre : Un Super Frelon participe aux opérations de secours à la suite d'un nuage toxique créé par l'incendie d'un dépôt de matières dangereuses à Saint-Herblain (Loire-Atlantique).



- 28 novembre-1<sup>er</sup> décembre : Recherches par le Batral La Grandière suite à la disparition d'un avion de ligne sud-africain au large de l'île Maurice. Plusieurs corps et des restes divers sont retrouvés.
- 10 décembre : Assistance par l'hélicoptère de Cherbourg au chalutier Dohe.
- 19 décembre : Recherche par l'hélicoptère de Cherbourg du caseyeur Dauphin.
- 23 décembre : Recherche et localisation par Atlantic du voilier canadien S.A.C.I. en détresse au large du Sénégal. L'avion réussit à détourner un cargo qui effectue le sauvetage.
- 23 décembre : Le chalutier Virginie signalé disparu est retrouvé par 50 mètres de fond dans le Pas-de-Calais par le chasseur de mines Calliope.
- 30 décembre : Évacuation médicale au large de la Bretagne par un Super Frelon d'un blessé du cargo hollandais Pauwgracht.
- 31 décembre : Le Primauguet et un Atlantic prêtent assistance au large de la Bretagne au cargo maltais Linda Star dont la cargaison est désarrimée.

*1<sup>er</sup> semestre 1988*

- 9 janvier : Recherche par Atlantic au large de Dakar d'un navire de pêche sénégalais disparu avec trois hommes à bord.
- 9 janvier : Recherche par avions de patrouille maritime, hélicoptère et bâtiments de surface du navire de pêche Corydis disparu près de Fécamp avec trois hommes à bord. L'épave n'a pu être localisée.
- 9 janvier : Recherche par l'hélicoptère de Cherbourg de deux hommes tombés à la mer en Manche-Ouest du remorqueur Lowland Raider. Un corps est retrouvé par le Maille Breze.
- 12 janvier : L'Abeille Flandre prend en remorque en Manche-Ouest une barge qui dérive vers les côtes françaises.

- 14 janvier : Recherche par le patrouilleur Glaive d'un disparu à la suite du naufrage de la vedette Mano près de Saint-Tropez.
- 15 janvier : Recherche par Atlantic, Super Frelon, patrouilleur Mercure et sous-marin Béveziers d'un homme tombé à la mer du chalutier Am Dri Lan dans le golfe de Gascogne.
- 18 janvier : Évacuation médicale par Super Frelon d'un malade du cargo norvégien Bergue Helena à 400 milles nautiques de Brest.
- 16 janvier : Sauvetage par le Duplex et l'Orion de l'équipage du cargo libérien Rainbow en feu après une attaque dans le golfe Arabo-Persique. 24 rescapés.
- 22 janvier : Recherche par avions de patrouille maritime, hélicoptère et bâtiments de surface du chalutier Salve Regina disparu en Manche-Est. L'épave sera retrouvée par un chasseur de mines. Cet accident a fait quatre morts.
- 22 janvier : Le cargo panaméen Bréa perd 700 fûts contenant des matières dangereuses au large de la Bretagne. Recherche par avion et chasseur des mines de la cargaison.
- 28 janvier : Évacuation au large de la Bretagne par Super Frelon d'un malade du cargo britannique Loch Awe.
- 28 janvier : Recherche par Atlantic d'un homme tombé à la mer du cargo panaméen Jarikaba au large de la Bretagne.
- 28 janvier : Recherche par Atlantic du caseyeur Vengeur disparu au large de la Bretagne. Des débris du navire sont retrouvés.
- 29 janvier : Recherche par un N262 et la Sterne d'un homme tombé à la mer du chalutier espagnol Ereka dans le golfe de Gascogne.
- 31 janvier : Recherche par un Atlantic d'un navire de pêche sénégalais disparu au large de Dakar.

- 1<sup>er</sup> février : Le pétrolier italien Amazzone déverse à la mer 3 000 tonnes de fuel lourd entre la pointe de Bretagne et les îles anglo-normandes à la suite d'une avarie due au mauvais temps. Les opérations de dépollution nécessitent le déclenchement des plans Polmar Mer et Polmar Terre.
- 2 février : Évacuation médicale par avion d'un malade entre Landivisiau et Paris.
- 3 février : Évacuation médicale par avion d'un malade entre Lorient et Paris.
- 7 février : Recherche par Super Frelon et dragueur Capricorne des naufragés du chalutier Gai Littoral chaviré près de la Baule.
- 8 février : Hélicoptère de l'équipe d'intervention de la Marine sur le pétrolier Nunnalahti à la dérive au large de Cherbourg à la suite de la rupture de la remorque du remorqueur polonais Koral. Intervention de l'Abeille Languedoc.
- 9 février : L'escorteur d'escadre Du Chayla évacue de Somalie vers Djibouti un ressortissant canadien gravement blessé.
- 10 février : L'Abeille Flandre prend en remorque le chalutier français Alcor en détresse dans la tempête.
- 21 février : Recherche par Atlantic d'un avion de tourisme disparu en baie de Quiberon.
- 25 février : Évacuation médicale par le Lynx du Cassard d'un blessé du chalutier français Gwen Ha Du au large de la Bretagne.
- 2 mars : Évacuation médicale par le chasseur de mines Calliope d'un blessé du chalutier Jeanne-d'Arc en baie de Seine.
- 2 mars : Assistance par l'hélicoptère de Cherbourg au chalutier Cap Noroit.
- 3 mars : Sauvetage par Super Frelon de l'équipage (6 personnes) du trimaran Paca chaviré au large de la Ciotat.

- 6 mars : Sauvetage par le chasseur de mines Andromède des 6 rescapés du cargo barheini Jihad coulé à la suite d'une attaque dans le golfe Arabo-Persique.
- 7 mars : Recherche par Atlantic du voilier Moon Kiss chaviré au large des Baléares. L'équipage est sauvé par un hélicoptère espagnol.
- 7 mars : Assistance par le patrouilleur Paquerette au voilier Shaman au large de Toulon.
- 9 mars : Sauvetage par deux Super Frelon et un navire de pêche de l'équipage du trimaran CDK 1 chaviré au large de Montpellier.
- 11 mars : Évacuation par Super Frelon des 18 personnes armant le cargo grec Marilia en difficulté en Méditerranée occidentale. Le navire est finalement récupéré par le remorqueur d'intervention Mérour devant Sète grâce à l'hélicoptère à bord d'une équipe de la Marine.
- 12 mars : Évacuation médicale d'un blessé du chalutier français Ile des Faisans au large de la Rochelle.
- 16 mars : Assistance par la frégate Tourville au cargo vénézuélien Santa Rita victime d'une voie d'eau. Le navire a été au préalable relocalisé par un Atlantic.
- 21 mars : Relocalisation par Atlantic du chalutier King Fisher qui a un malade à bord dans le golfe de Gascogne. Celui-ci est ensuite évacué par un Puma de l'armée de l'Air de Cazaux.
- 25 mars : Recherche par l'hélicoptère de Cherbourg du chalutier Sebastelle II.
- 2 avril : Recherche par l'hélicoptère de Cherbourg de l'équipage du voilier Zoé. Une personne décédée retrouvée.
- 3 avril : Relocalisation par Atlantic du cargo syrien Fahd pour une évacuation médicale au large de la Corse.
- 3 avril : Recherche par l'hélicoptère de Cherbourg de deux naufragés.

- 3 avril : Recherche par l'hélicoptère de Cherbourg d'un naufragé.
- 5 avril : Recherche par Atlantic d'un catamaran léger disparu au large de Dakar. Le voilier est retrouvé chaviré et son passager sauvé par un navire détourné.
- 5 avril : Recherche par Super Frelon et Alouette d'un homme tombé à la mer du voilier N'Gor au large de la Bretagne.
- 5 avril : Recherche par Atlantic d'un chalutier sénégalais au large de Dakar. 12 rescapés.
- 6 avril : Assistance par l'hélicoptère de Cherbourg au chalutier Scarlet Pimpernel.
- 16 avril : Recherche par le patrouilleur Pertuisane et le chasseur de mines Cybele du chalutier Fest Noz disparu en baie de Seine. La Cybele retrouve l'épave au fond.
- 18 avril : Recherche par Atlantic et les aviso LV Le Hénaff et LV Lavallée du voilier français Adjedhora disparu entre les Iles du Cap-Vert et les Antilles.
- 23 avril : Secours par Atlantic au large de la Bretagne au voilier britannique Slip Anchor. Son occupant trouve refuge sur une chaîne S.A.R. larguée par l'avion et est sauvé plus tard par un chalutier.
- 24 avril : Assistance par l'Abeille Languedoc en Manche au cargo norvégien Vestbord. Le navire est en fait en panne de carburant.
- 25 avril : Évacuation médicale par Super Frelon dans le golfe de Gascogne d'un blessé du chalutier espagnol Estorino.
- 25 avril : Intervention d'un Super Frelon et du remorqueur d'intervention Girelle sur une pollution dans le canal de Corse.
- 28 avril : Recherche par Atlantic du chalutier sénégalais Lebou disparu au large de Dakar avec 9 hommes. Retrouvé, il sera assisté par un navire italien détourné par l'avion.

- 30 avril : Sauvetage par la frégate de Grasse des 10 hommes de l'équipage du chalutier espagnol Nuevo Cristo del Socorro en détresse dans le golfe de Gascogne.
- 17 mai : Inspection par les plongeurs démineurs de Toulon de la coque du cargo israélien Avogado Carmel à la suite d'une alerte à la bombe à Marseille.
- 22 mai : Sauvetage par l'hélicoptère de Cherbourg de l'occupant d'un catamaran chaviré en Manche.
- 23 mai : Assistance du remorqueur d'intervention Austral Fish (suppléant de l'Abeille Languedoc en carénage) au ferry britannique Sea Freight Freeway incendié dans le Pas-de-Calais. Le navire est remorqué à Dunkerque.
- 27 mai : Assistance du remorqueur d'intervention Austral Fish au ferry britannique European Trader incendié dans le Pas-de-Calais. Le navire est remorqué à Dunkerque.
- 31 mai : Évacuation médicale au large de la Bretagne par Super Frelon d'un malade du chalutier soviétique Gregory Tolyjanov.
- 4 juin : Évacuation médicale au large de la Bretagne par Super Frelon d'un malade du cargo soviétique Asteroid Cowner.

#### **Moyens spécialement affectés par la Marine aux missions de service public**

— Les moyens spécialement affectés aux missions de service public sont actuellement :

- quatre remorqueurs civils affrétés par la Marine ;
- les patrouilleurs « *Stérne* » et « *Mercuré* » en métropole et « *Albatros* » pour les T.A.A.F. ;
- l'hélicoptère Dauphin N basé à Cherbourg pour les interventions en Manche. Cet appareil appartient à la Marine mais il est mis en œuvre par une société privée ;
- deux avions Nord 262 mis en service en 1984 et 1985 pour l'Atlantique à Lan-Bihoué auxquels s'est ajouté un troisième du même type, en août 1985, pour la Méditerranée, à Hyères.

— La chaîne des sémaphores métropolitains (63 sémaphores, 403 guetteurs) constitue le moyen essentiel de surveillance du littoral par la Marine.

L'étendue des tâches de service public, et particulièrement les missions humanitaires, la surveillance et la police dans la zone économique, implique une participation des bâtiments et aéronefs de combat et de soutien à ces missions.

En outre, toute mission spécifique de défense dans la zone économique est mise à profit pour en exercer la surveillance. C'est particulièrement le cas outre mer, où, en l'absence de moyens spécialisés, les commandants de zone maritime font appel aux forces qui y sont affectées ou détachées : par exemple, les 5 avions *Gardian* affectés dans le Pacifique.

\*  
\* \*

Toutes ces missions, qui n'intéressent pas directement la Défense, sont accomplies par les armées avec rigueur et efficacité. Mais elles devraient donner lieu à des compensations pécuniaires de façon à ne pas obérer le contenu de « l'enveloppe ».

Le tableau ci-dessous indique les crédits consacrés aux missions de service public, les recettes liées à l'utilisation des forces armées dans le cadre des missions de service public. Il convient, bien entendu, de tenir compte du décalage entre la date des dépenses et celle des recettes.

(en millions de francs)

	1986		1987		1988 (1 <sup>er</sup> semestre)	
	Crédits	Recettes	Crédits	Recettes	Crédits	Recettes
Air .....	7,2	2,0	27	3,8	(1)	1,8
Terre .....	14,7	10,8	19	18,9	(1)	—
Marine .....	259,0	—	259	—	284	—

(1) Non encore connus.

## CHAPITRE V

## LA PROTECTION CONTRE LA MENACE CHIMIQUE

Dans notre rapport sur le budget 1983, nous avons déjà consacré un chapitre à cette question qui maintenant est entrée dans l'actualité diplomatique mais qui n'a cessé de présenter une grande importance sur le plan militaire.

Notre propos est donc, essentiellement, dans cette perspective *d'actualiser nos développements précédents.*

### *L'armée de Terre*

L'évolution des crédits de fabrication concernant les matériels N.B.C. (nucléaires — bactériologiques et chimiques) de 1985 à 1989 a été la suivante (en millions de francs).

	1985	1986	1987	1988	1989
Chapitre 53-71, article 83 .....	74,9	72,5	100,1	80	182,1

Les équipements N.B.C. visent :

— à la détection d'alerte chimique (niveau individuel et niveau collectif) ;

— à la détection de contrôle chimique (niveau individuel et niveau collectif) ;

— à la radiométrie dosimétrie (défense nucléaire) ;

— et à la décontamination.



### *La Marine*

Les crédits sont imputés sur plusieurs chapitres : 53-71 art. 14, 53-71 art. 31, 53-71 art. 40 ; les crédits engagés pour les infrastructures à terre ont été de 2 MF en 1985, 6 MF en 1986, 4 MF en 1987, 3 MF en 1988, et les crédits prévus pour 1989 sont de 3,45 MF (chapitres 54-61 art. 11 et 53-71 art. 14).

Les équipements visent à la protection individuelle (masques et tenues spécifiques notamment), à la protection collective des bâtiments navigants pour lesquels la part consentie à la protection N.B.C. à la construction varie entre 1 à 1,5 % du prix total des bâtiments, à la protection collective des unités à terre (P.C. des grands commandements, stations de transmissions, abris, etc.), pour lesquels la part de la protection N.B.C. dans les opérations de « remise à niveau » des installations existantes peut atteindre de 5 à 15 % de la dépense totale. Pour les installations nouvelles, elle varie de 1 à 5 %.

### *L'armée de l'Air*

Les crédits de 1985 à 1989 ont évolué comme suit :

(en millions de francs)

	1985	1986	1987	1988	1989
Chapitre 53-72, art. 31 et 32, chapitre 53-41, art. 10 .....	81,5	122	125	91	87

Les équipements individuels sont essentiellement constitués par des masques et des tenues de protection à port permanent (personnel navigant et non navigant).

Les équipements collectifs portent sur la détection, la décontamination et la protection des matériels.

\*  
\* \*

On sait que le protocole de Genève du 17 juin 1925 ratifié par notre pays prohibe « l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires ou de moyens bactériologiques », mais n'en interdit pas la fabrication et le stockage. La loi de programmation militaire 1987-1991 exprime d'ailleurs la volonté de se doter d'armes chimiques à un niveau suffisant pour contraindre l'ennemi potentiel à des mesures de protection significatives.

Aussi bien selon les déclarations des plus hautes autorités de l'État, *notre pays ne s'interdit aucun moyen d'action* qui ne soit pas prohibé par le droit des gens, droit qui peut, bien entendu, évoluer ; nous ne pouvons du reste que souscrire à toute évolution de nature à diminuer les risques de tension ou de destruction, pourvu que cette évolution soit réelle et ne renforce pas, par des limitations inégales, les tentations d'agression.

Il nous paraît toutefois indispensable, dans la situation actuelle, non seulement de ne pas relâcher notre effort mais de l'accroître pour assurer, contre les agressions « non classiques », la sécurité des jeunes gens confiés à nos armées et celle des personnels d'active et celle de la population.

## CONCLUSION

Votre Rapporteur au nom de la Commission des finances trouve, dans l'examen des crédits du Titre III du projet de budget de la Défense, à la fois des motifs de préoccupation et des motifs de satisfaction.

Nous avons pris acte des intentions du ministre de la Défense, qui peuvent nous rassurer, sur la continuité de notre effort de Défense, mais nous ne pouvons taire certaines interrogations et certaines perplexités :

— *Poursuivra-t-on une déflation d'effectifs* qui, en l'état actuel des missions et des structures de nos armées, fait peser sur le personnel des charges de plus en plus lourdes et qui deviendraient intolérables ?

— *L'enveloppe de fonctionnement* ne risque-t-elle pas d'être amoindrie par des ajustements de rémunérations plus fortes que prévu ?

— *Les dotations d'entretien* permettent-elles de maintenir la disponibilité de nos équipements et de nos armements à un niveau non seulement satisfaisant mais nécessaire aux activités et à la sécurité des forces ?

— *Le patrimoine immobilier* des armées sera-t-il entretenu comme l'exige l'amélioration du cadre de vie des appelés et du personnel d'active ?

Il convient de prendre garde à ce que *l'écart ne se creuse encore davantage entre l'évolution des crédits de fonctionnement du budget militaire et celle des budgets civils.*

Nous ajouterons que *certaines modifications du code du service national* qui font l'objet du projet de loi disparate portant diverses mesures d'ordre social auraient gagné à être réunies à un projet de loi unique regroupant toutes les modifications et faisant *l'objet d'un débat d'ensemble*, puisqu'une étude sur tous les problèmes du service national est en cours. Et dans l'immédiat, il est bien entendu indispensable que le *surcoût des opérations extérieures soit couvert par un « collectif ».*

En attendant les réponses aux questions ainsi posées, réponses que nous comptons trouver dans le débat sur l'actualisation de la programmation, qui ne pourra ignorer les crédits de fonctionnement, ce serait manquer à l'objectivité à laquelle nous nous attachons, en toutes circonstances, de ne pas reconnaître *les sujets de satisfaction* : le souci de *maintenir la capacité opérationnelle de nos forces, l'amélioration de la condition militaire, celle des conditions d'exécution du service national*, qui devront, du reste, être poursuivies, la ténacité mise à *remporter certains arbitrages* particulièrement difficiles dans un contexte général qui, malheureusement, favorisait plus des budgets autres que celui de la Défense.

Ainsi, sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Rapporteur du Titre III vous propose-t-il, au nom de la Commission des finances, **d'adopter les crédits du Titre III du projet de budget de la Défense ainsi que l'article 34 rattaché.**

**EXTRAIT DU PROJET DE LOI DE FINANCES  
POUR 1989**

**Art. 33**

*Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services militaires*

*Texte de l'article*

I. Il est ouvert au ministre de la Défense pour 1989, au titre des mêmes nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires ; des autorisations de programme s'élevant la somme de 5 568 500 000 F et applicables au Titre III « Moyens des armes et services ».

II. Pour 1989, les mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services mêmes applicables au Titre III « Moyens des armes et services » s'élèvent au total de la somme de 849 690 590 F.

*Exposé des motifs*

La comparaison par titre et par section des crédits ouverts en 1900 de ceux prévus pour 1989 au titre des dépenses ordinaires militaires (mesures nouvelles) figure au Titre VI annexé à l'exposé des motifs du présent projet de loi.

Les justifications par chapitre sont présentées dans l'annexe « Services votés. — Mêmes nouvelles » établie au titre des dépenses ordinaires du budget de la Défense.

**ÉTAT D**

(article 35 du projet de loi)

**Tableau par chapitre, des autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1990**

Numéro des chapitres	Services	Titre III
	<b>Budgets militaires</b>	
	<i>Section air</i>	
34-12	Activités. — Entretien et exploitation des bases et services.	15 000 000
	<i>Section forces terrestres</i>	
34-22	Activités. — Entretien et exploitation des forces et services.	66 000 000
	<i>Section marine</i>	
34-32	Activités, entretien et exploitation des forces et services.	110 000 000
	<i>Section gendarmerie</i>	
34-44	Fonctionnement .....	35 000 000
	<b>Total</b> .....	<b>226 000 000</b>

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1

### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS MILITAIRES DE 1988 à 1989

*Tableau A*  
Effectifs rémunérés sur les crédits budgétaires  
(effectifs moyens budgétaires)

	1988	1989	Différence
<i>Section commune :</i>			
<i>Services communs :</i>			
Administration centrale .....	63	63	—
Corps de contrôle .....	144	144	—
Affaires pénales .....	175	156	— 19
Service de santé .....	8 493	8 413	— 80
Délégation générale pour l'armement (1) ..	4 389	3 161	— 1 228
Service des Essences .....	407	402	— 5
<b>Totaux section commune .....</b>	<b>13 671</b>	<b>12 339</b>	<b>— 1 332</b>
Section air .....	94 892	94 043	— 849
Section forces terrestres .....	295 989	292 480	— 3 509
Section marine .....	66 090	65 534	— 556
Section gendarmerie .....	87 262	87 262	—
<b>Totaux généraux .....</b>	<b>557 904</b>	<b>551 658</b>	<b>— 6 246</b>
(1) Y compris les comptes de commerce.			

*Tableau B*  
Effectifs rémunérés sur comptes de commerce

	1988	1989	Différence
<i>Délégation générale pour l'armement :</i>			
Direction des armements terrestres .....	759	757	— 2
Direction des constructions aéronautiques ...	1 249	1 242	— 7
Direction des constructions navales .....	39	39	—
<b>Total .....</b>	<b>2 047</b>	<b>2 038</b>	<b>— 9</b>



## ANNEXE 2

### SUPPRESSIONS D'EMPLOIS POUR 1989

	Air	Terre	Marine	A.C.	P.C.E.	D.G.A.			Essences	Total général
						Zone budgétaire	Zone comptes de commerce	Total D.G.A.		
<b>I. Militaires d'active</b>										
<i>a) Officiers</i>										
Colonels .....										32
Lts-colonels et cdts .....		32								124
Cnes, lts et s-lts .....		124								156
<i>a) Sous-officiers</i>		156								156
Aspirants .....		105								105
Adjuvants-chefs .....		53								53
Adjudants .....		224							5	229
Sergents-chefs .....	67	67								134
Sergents .....	85	105								190
<i>c) Hommes du rang</i>	152	554							5	711
Caporaux-chefs .....		551	120							671
Caporaux .....	90	300	102							492
Soldats de 1 <sup>er</sup> cl. ....	50	139	10							199
Soldats de 2 <sup>e</sup> cl. ....		174	1							175
<b>Total active .....</b>	<b>292</b>	<b>1 874</b>	<b>233</b>						<b>5</b>	<b>2 404</b>
<b>II. Contingent</b>										
Aspirants .....		75								75
Sergents .....	21	170	10							201
Caporaux-chefs .....	25	389	25							439
Caporaux .....	169	402	30							601
Soldats de 1 <sup>er</sup> cl. ....		401	26							427
Soldats de 2 <sup>e</sup> cl. ....		416	24							440
<b>Total contingent .....</b>	<b>215</b>	<b>1 853</b>	<b>115</b>							<b>2 183</b>
<b>Total militaires .....</b>	<b>507</b>	<b>3 727</b>	<b>348</b>						<b>5</b>	<b>4 587</b>
<b>III. Personnel civil</b>										
Titulaires .....				22	676		100	100		798
Contractuels .....					36					36
Ouvriers .....				25	449	247	1 858 (1)	2 105		2 579
<b>Total civils .....</b>				<b>47</b>	<b>1 161</b>	<b>247</b>	<b>1 958</b>	<b>2 205</b>		<b>3 413</b>
<b>Total général des emplois supprimés .....</b>	<b>507</b>	<b>3 727</b>	<b>348</b>	<b>47</b>	<b>1 161</b>	<b>247</b>	<b>1 958</b>	<b>2 205</b>	<b>5</b>	<b>8 000</b>
<i>Incidence financière (en MF)</i>										
R.C.S. ....	22,848	132,965	21,541	3,800	93,600	22,5	(90,766)	22,5	0,500	297,754
Alimentation .....	2,863	17,882	0,703	—	—	—	—	—	—	21,448
Fonctionnement .....	3,689	8,153	0,156	—	—	—	—	—	—	11,998
<b>Coût total .....</b>	<b>29,4</b>	<b>159,0 (2)</b>	<b>22,400</b>	<b>3,800</b>	<b>93,600</b>	<b>22,5</b>	<b>(90,766)</b>	<b>22,5</b>	<b>0,500</b>	<b>331,200</b>

(1) Dont 1 300 au titre du dégageement des cadres ouvriers du G.I.A.T.

(2) L'incidence financière de la déflation de l'armée de Terre tient compte du coût du maintien d'un sureffectif de 450 emplois pour 38,6 MF.

ANNEXE 3

EFFECTIFS BUDGÉTAIRES DES PERSONNELS CIVILS

Comparaison des effectifs

	Titulaires	Contractuels	Total employés	Ouvriers	Total général
<b>Section commune :</b>					
<i>Administration centrale</i>					
1988 .....	2 261	44 (2)	2 305	540	2 845
1989 .....	2 221	44	2 265	478	2 743
Différence .....	- 40	-	- 40	- 62	- 102
<i>Personnels civils extérieurs</i>					
1988 .....	20 929	2 988	23 917	41 929	65 846
1989 .....	20 262	2 894	23 156	41 146	64 302
Différence .....	- 667	- 94	- 761	- 783	- 1 544
<i>D.G.A. (1).</i>					
1988 .....	13 241	5 689	18 930	46 292	65 222
1989 .....	12 908	5 689	18 597	44 173	62 770
Différence .....	- 333	-	- 333	- 2 119	- 2 452
<i>Contrôle général des armées</i>					
1988 .....	-	15	15	-	15
1989 .....	-	15	15	-	15
Différence .....	-	-	-	-	-
<i>Affaires pénales</i>					
1988 .....	14	-	14	-	14
1989 .....	14	-	14	-	14
Différence .....	-	-	-	-	-
<i>Service de santé (aumôniers)</i>					
1988 .....	-	135	135	-	135
1989 .....	-	135	135	-	135
Différence .....	-	-	-	-	-
<i>D.G.S.E.</i>					
1988 .....	1 855	40	1 895	-	1 895
1989 .....	1 905	28	1 933	-	1 933
Différence .....	+ 50	- 12	+ 38	-	+ 38
<i>Postes permanents à l'étranger</i>					
1988 .....	14	169	183	-	183
1989 .....	15	168	183	-	183
Différence .....	+ 1	- 1	-	-	-
<i>Total budget général</i>					
1988 .....	38 314	9 080	47 394	88 761	136 155
1989 .....	37 325	8 973	46 298	85 797	132 095
Différence .....	- 989	- 107	- 1 096	- 2 964	- 4 060

(1) Y compris les comptes de commerce.

(2) Y compris les emplois d'auxiliaires outre-mer.

**Au cours de sa réunion du 16 novembre 1988, la commission des Finances a décidé de proposer au Sénat d'adopter les crédits du budget de la Défense (dépenses ordinaires) ainsi que l'article 33 du projet de loi de finances pour 1989.**